

CONSULTATION REGIONALE AFRICAINE En preparation de la Vème Conférence mondiale sur le travail des enfants

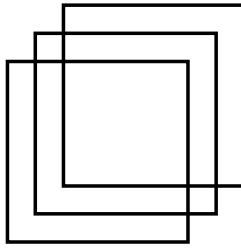
En format hybride à Johannesburg, 18-19 Novembre 2021



International
Labour
Organization



INTERNATIONAL YEAR
FOR THE ELIMINATION
OF CHILD LABOUR



SESSION 1

Présentation conjointe BIT/UA sur les statistiques du travail des enfants
et les défis régionaux principaux pour éliminer le travail des enfants



International
Labour
Organization



INTERNATIONAL YEAR
FOR THE ELIMINATION
OF CHILD LABOUR

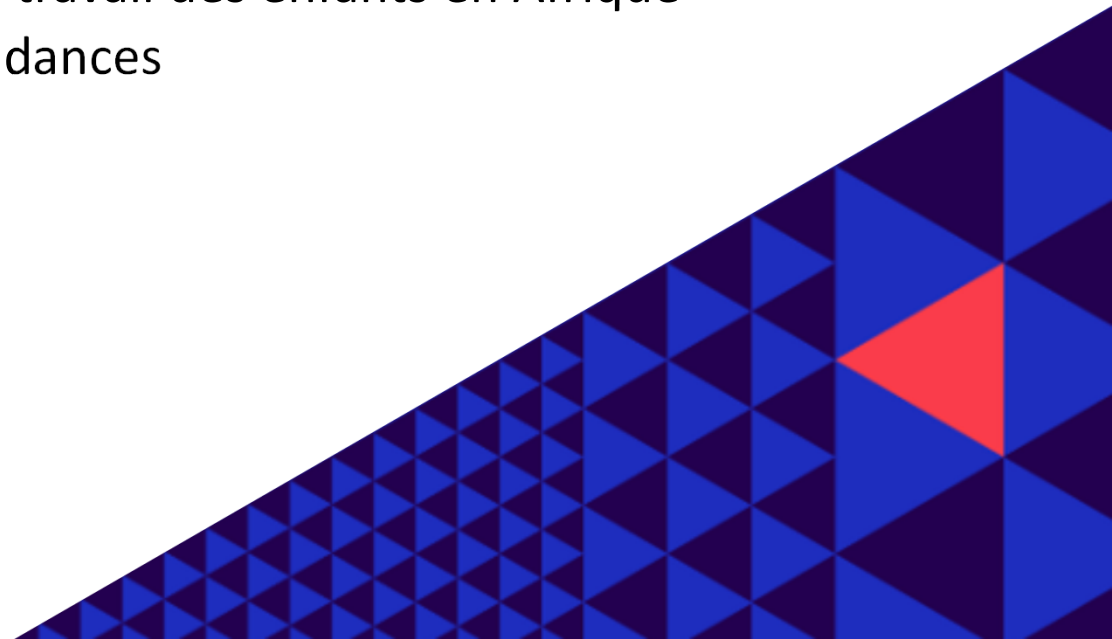
Partie 1. Le travail des enfants en Afrique

1.1 Définitions et cadre légal

1.2 Disponibilité des données

1.3 Caractéristiques principales du travail des enfants en Afrique

1.4 Evidence disponible sur les tendances



1.1 Définitions

Travail des enfants : travail effectué par des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum officiel d'admission à l'emploi pour un type de travail donné :

- En général, 15 ans ou l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire, s'il est plus élevé.
- 18 ans pour les travaux dangereux
- 13 ans pour les travaux légers

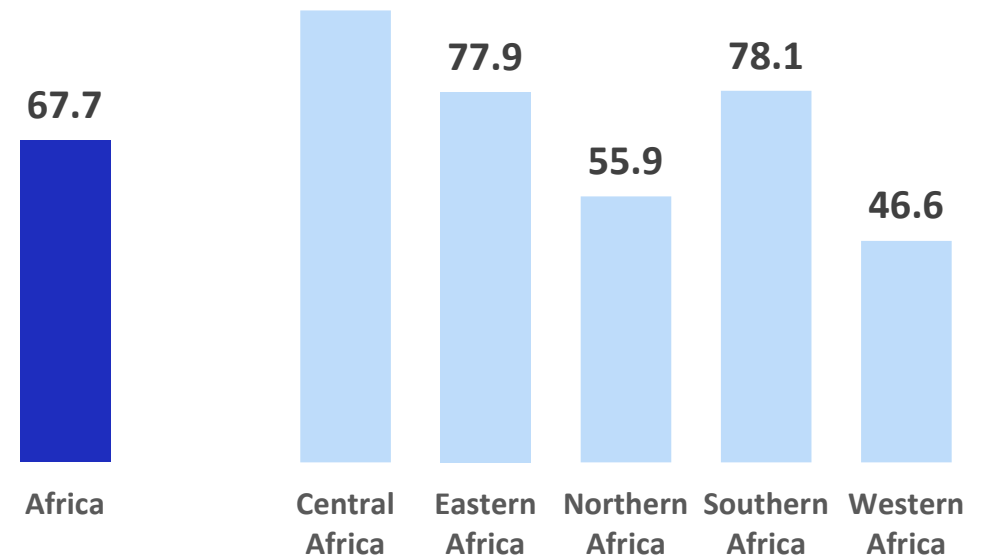
Les pires formes de travail des enfants :

- a. Toutes les formes d'esclavage ou de pratiques similaires (par exemple, la traite, la servitude pour dettes et le servage, le travail forcé, le recrutement forcé ou obligatoire en vue d'une utilisation dans un conflit armé) ;
- b. Utilisation, obtention ou offre d'un enfant à des fins de prostitution ou de pornographie ;
- c. Utilisation, obtention ou offre d'un enfant pour des activités illicites (notamment la production et le trafic de drogues) ;
- d. Travail susceptible de nuire à la santé, la sécurité ou la moralité des enfants

1.2 Disponibilité des données

- Les principales sources de données sur le travail des enfants en Afrique sont les enquêtes nationales sur le travail des enfants, les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires.
- Des données représentatives pour la période 2016 - 2020 ne sont disponibles que pour environ deux tiers de la population totale des enfants en Afrique.
- La couverture des données sur le travail des enfants varie considérablement entre les régions de l'UA (voir graphique).
- La plupart des pays ne disposent pas de données sur le travail des enfants qui soient comparables dans le temps.

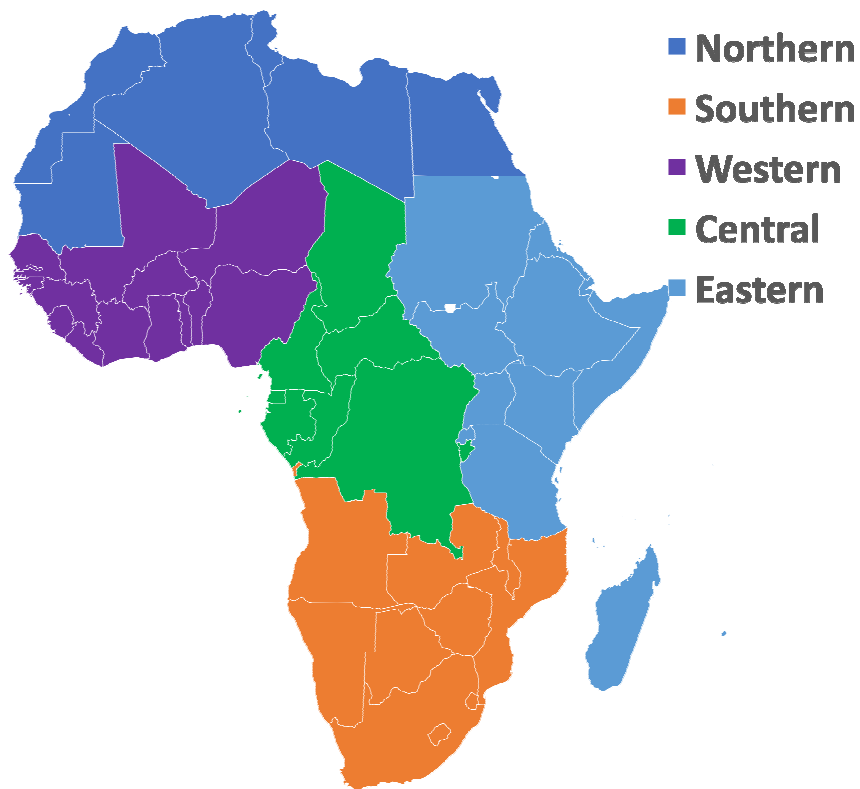
Pourcentage de la population des enfants pour laquelle des données représentatives sont disponibles pour la période 2016 - 2020.



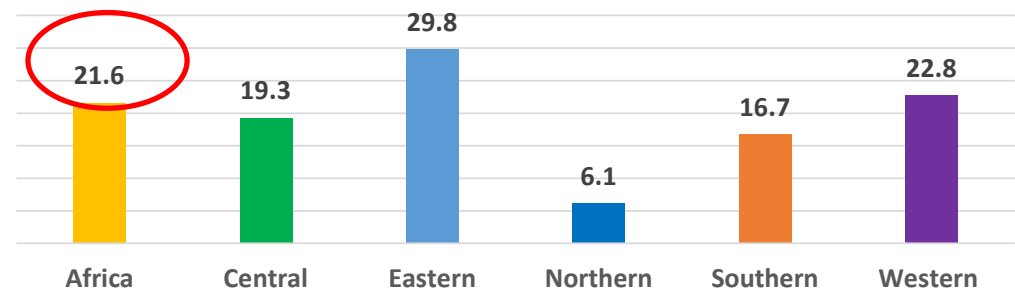
1.3 Résumé des principales caractéristiques du travail des enfants

- Le travail des enfants est plus répandu dans la **ceinture médiane** de l'Afrique que dans les régions du nord et du sud.
- Le travail des enfants est répandu parmi les enfants de tous les groupes d'âge ; cependant, la plupart des enfants qui travaillent sont **très jeunes**.
- Le travail des enfants est **plus répandu chez les garçons que chez les filles** ; toutefois, l'écart entre les sexes se réduit lorsque les tâches ménagères sont prises en compte.
- Le travail des enfants est un **phénomène essentiellement rural et agricole** ; toutefois, certaines formes, comme le travail domestique des enfants, sont plus courantes dans les zones urbaines.
- Le travail des enfants se produit principalement dans les **unités de production familiales/entreprises familiales**, notamment dans l'agriculture de subsistance et à petite échelle.
- De nombreux enfants qui travaillent font des travaux **dangereux**.
- De nombreux enfants qui travaillent **combinent école et travail** ; un grand nombre d'entre eux ne sont pas scolarisés.

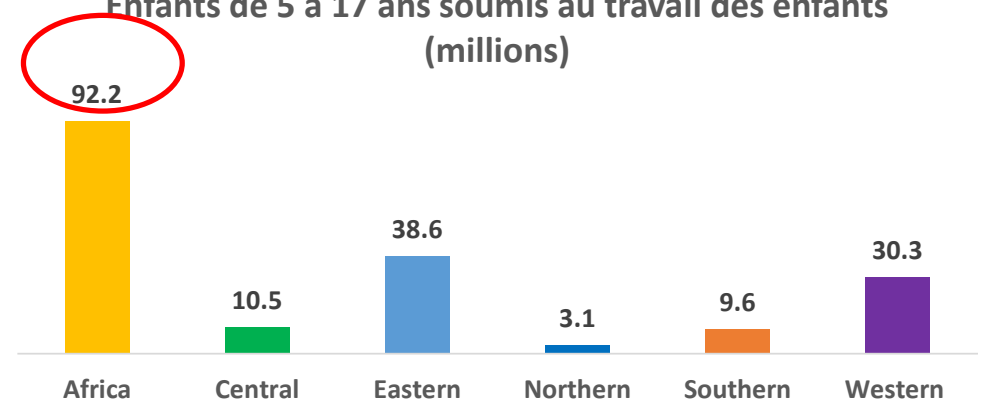
1.3.1 Travail des enfants par région selon la classification de l'Union Africaine



Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent.

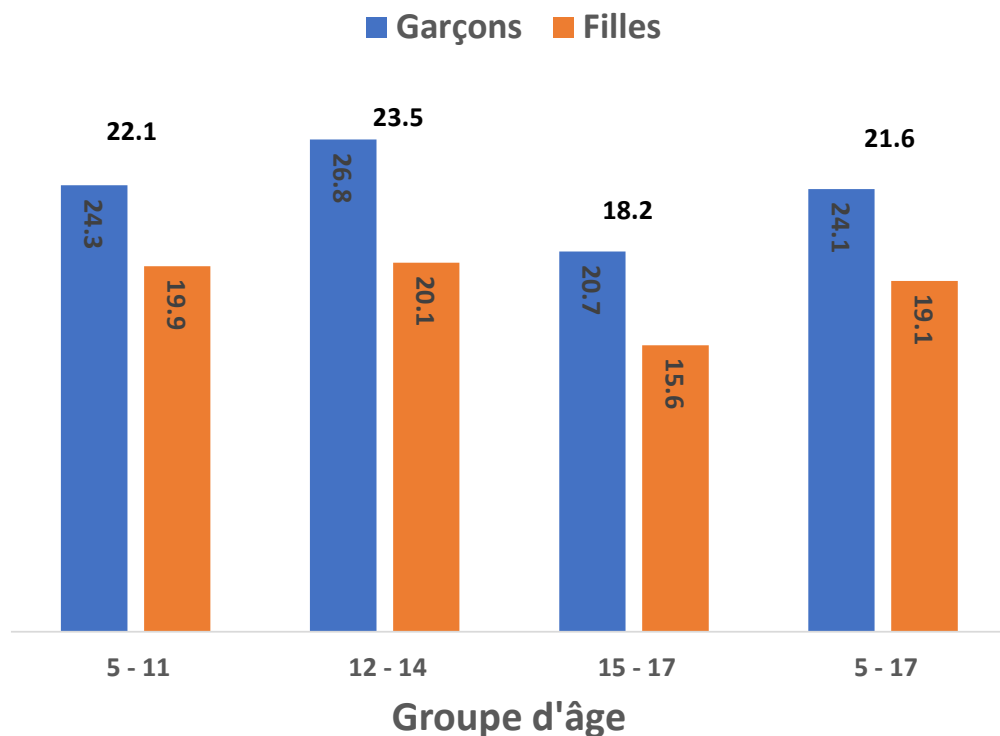


Enfants de 5 à 17 ans soumis au travail des enfants (millions)

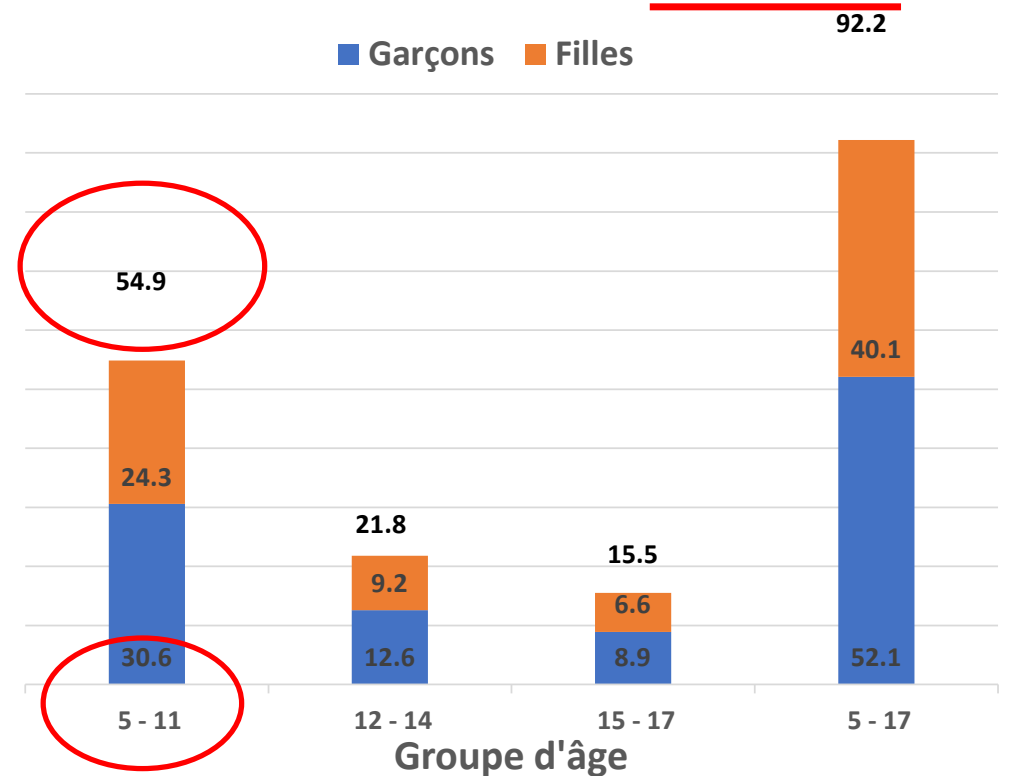


1.3.2 La plupart des enfants astreints au travail des enfants sont très jeunes

Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants, par âge et par sexe

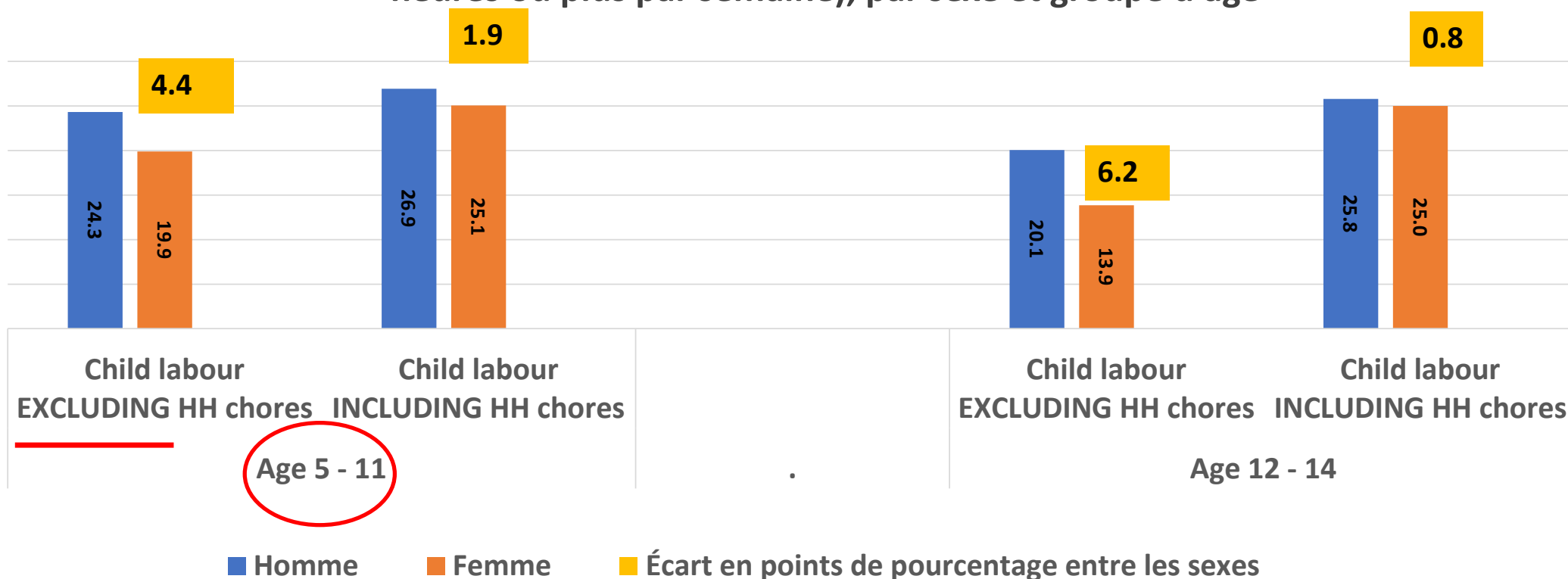


Nombre d'enfants astreints au travail des enfants par âge et par sexe (millions)



1.3.3 Le travail des enfants est plus répandu chez les garçons que chez les filles... cependant, le travail des filles est souvent sous-estimé.

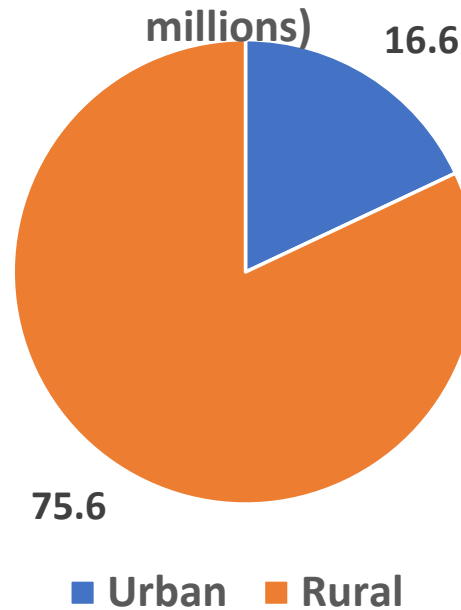
Pourcentage d'enfants qui travaillent (y compris et à l'exclusion des tâches ménagères de 21 heures ou plus par semaine), par sexe et groupe d'âge



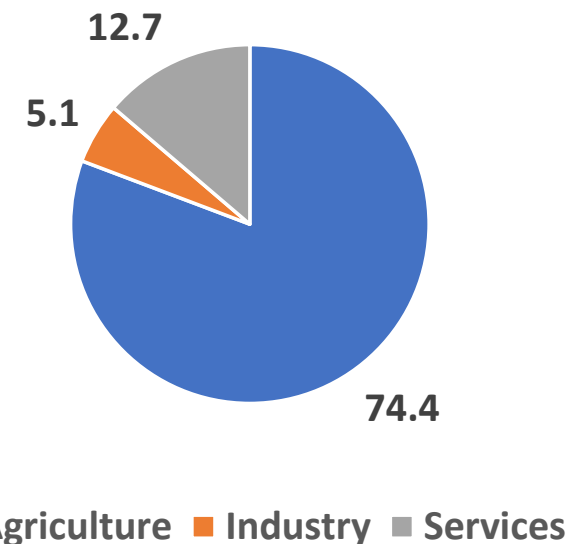
1.3.4 Le travail des enfants est principalement un phénomène rural et agricole

- 82 % des enfants astreints au travail des enfants **vivent dans des zones rurales** (75,6 millions).
- 80,7 % des enfants astreints au travail des enfants **travaillent dans l'agriculture** (74,4 millions)

Répartition des enfants astreints au travail des enfants âgés de 5 à 17 ans par type de résidence (en millions)



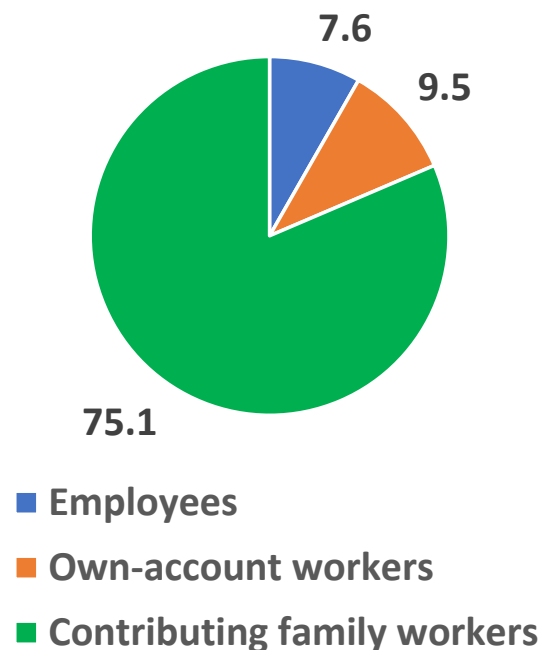
Répartition des enfants astreints au travail des enfants âgés de 5 à 17 ans par secteur d'activité économique (en millions)



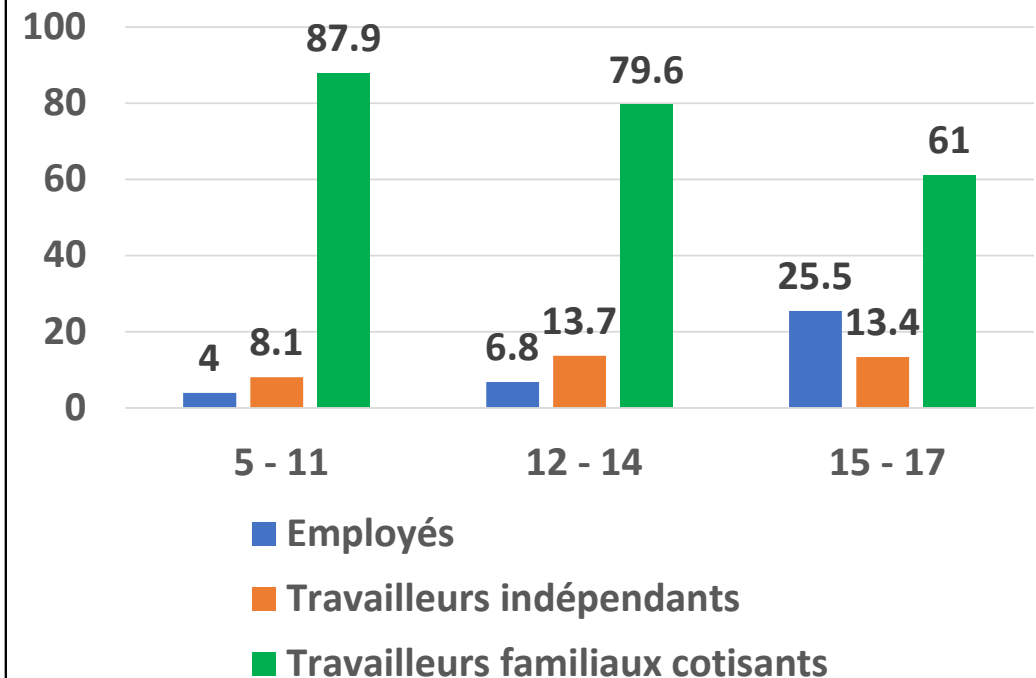
1.3.5 Le travail des enfants se produit principalement dans les unités de production familiales.

- 81,4 % des enfants astreints au travail des enfants effectuent un travail familial non rémunéré (75,1 millions).
- La proportion de travail familial diminue avec la tranche d'âge, au profit du travail salarié.

Répartition des enfants astreints au travail des enfants par statut dans l'emploi (millions)



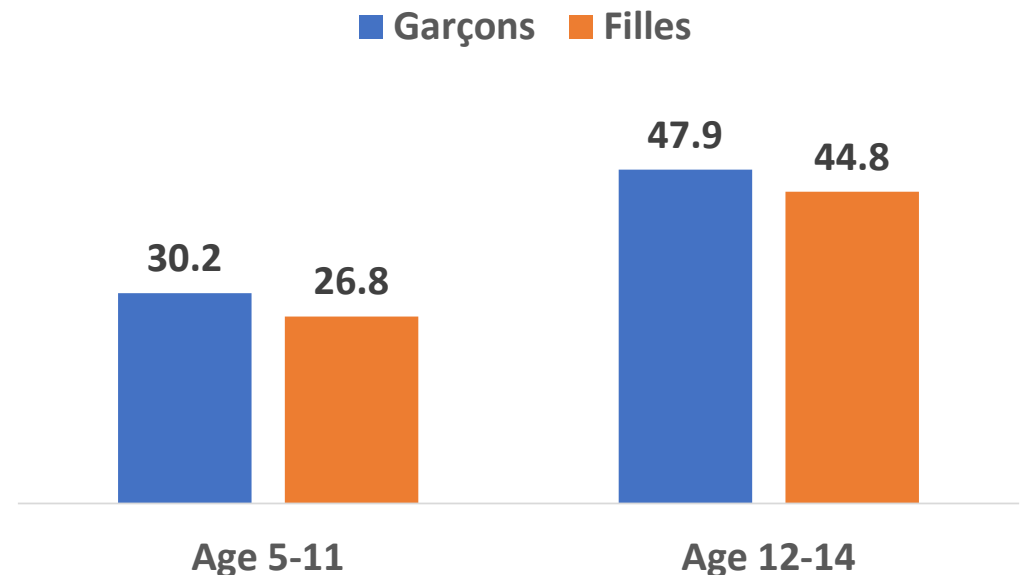
Répartition des enfants astreints au travail des enfants par statut dans l'emploi et par groupe d'âge (%)



1.3.6 De nombreux enfants astreints au travail des enfants effectuent des travaux dangereux [1/2].

- 28,7 % des enfants âgés de 5 à 11 ans qui sont astreints au travail des enfants et 46,6 % de ceux âgés de 12 à 14 ans effectuent un travail dangereux.
- Les proportions sont légèrement plus élevées pour les garçons que pour les filles, mais les niveaux sont substantiels pour les deux.

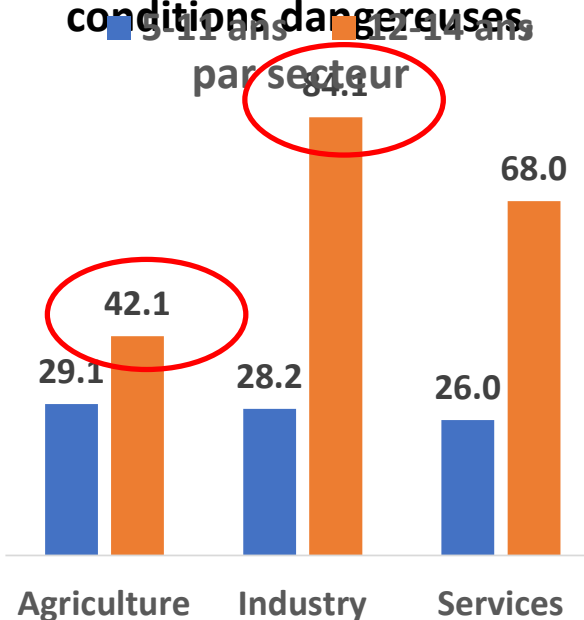
Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants effectuant un travail dangereux, par âge et par sexe



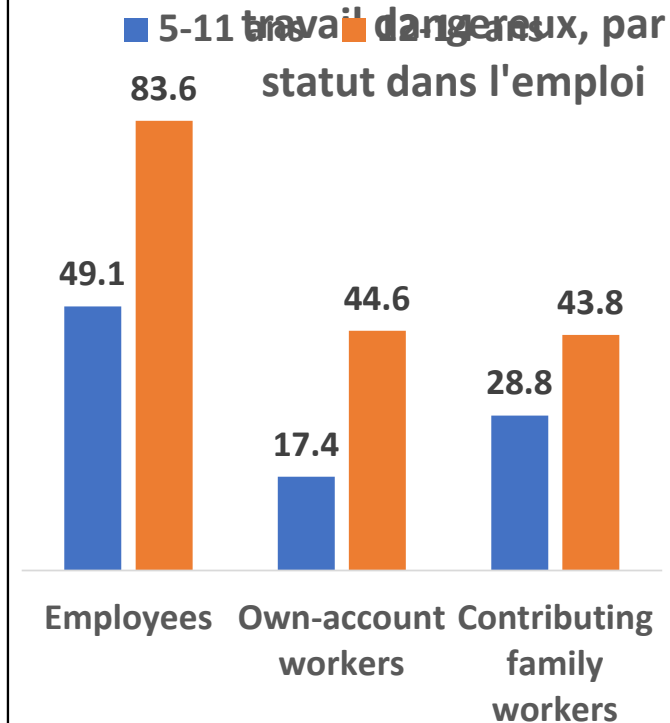
1.3.6 De nombreux enfants astreints au travail des enfants font des travaux dangereux.

- Les proportions d'enfants effectuant des travaux dangereux sont plus élevées dans l'industrie et les services que dans l'agriculture.
- Une proportion beaucoup plus élevée d'enfants travailleurs employés effectuent des travaux dangereux que les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux qui contribuent à l'entretien de la maison.

Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants dans des conditions dangereuses, par secteur



Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants effectuant un travail dangereux, par statut dans l'emploi

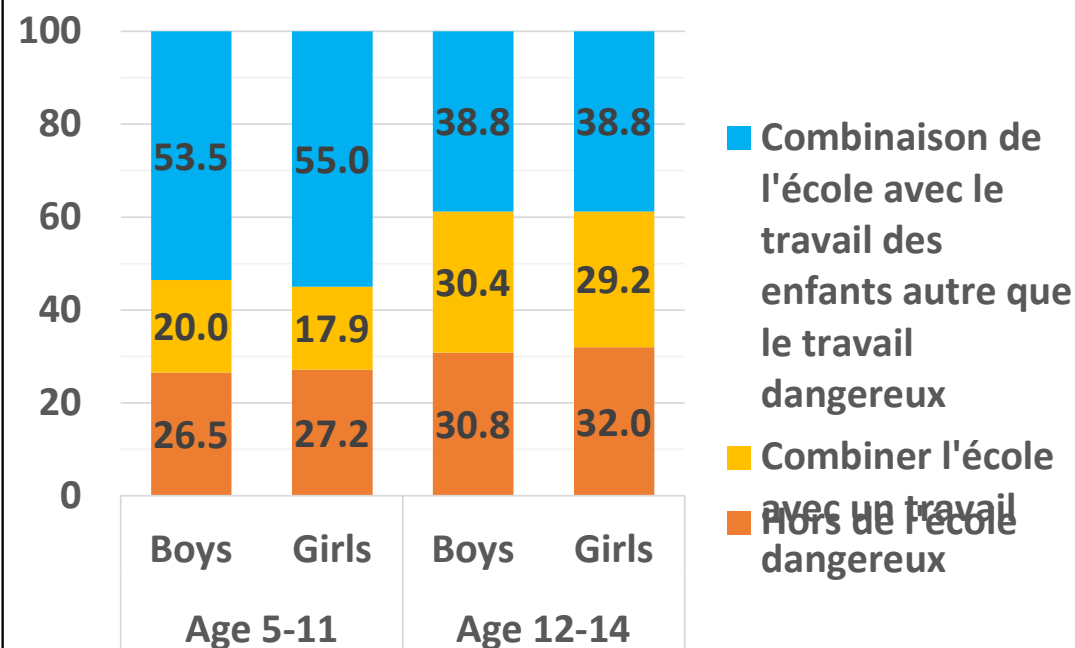


1.3.7 De nombreux enfants travailleurs combinent l'école et le travail ; un grand nombre d'entre eux ne sont pas scolarisés.

Parmi les enfants astreints au travail des enfants

- Plus d'un quart de ceux âgés de 5 à 11 ans et près d'un tiers de ceux âgés de 12 à 14 ans ne sont pas scolarisés (orange).
- 19 % des enfants de la tranche d'âge 5-11 ans et près de 30 % de ceux de la tranche d'âge 12-14 ans effectuent des travaux dangereux tout en étant scolarisés (jaune).

Répartition en pourcentage des enfants astreints au travail des enfants âgés de 5 à 14 ans par sexe et fréquentation scolaire

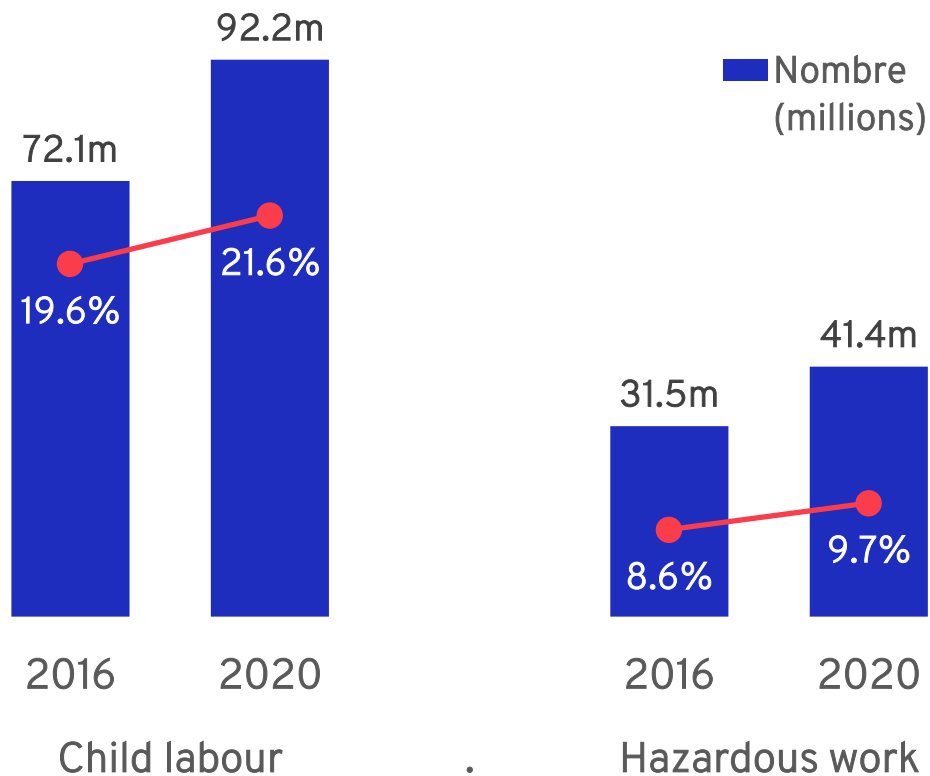


1.4 Données disponibles sur les tendances du travail des enfants

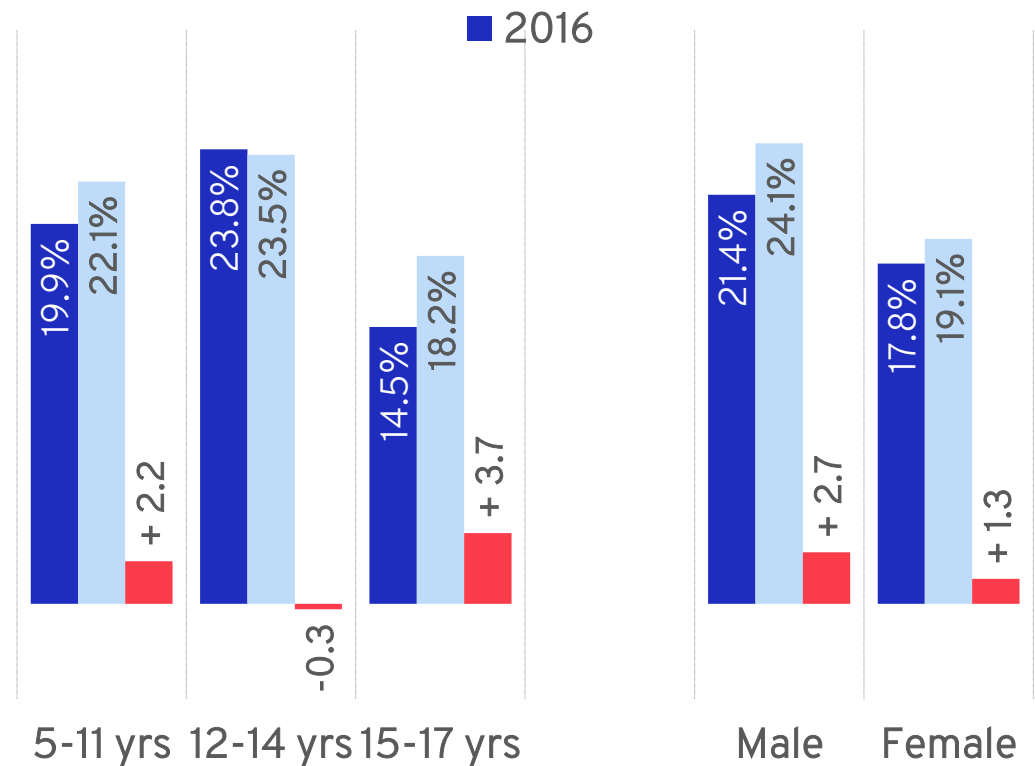
- L'analyse de l'OIT indique que le travail des enfants a augmenté entre 2016 et 2020, tant en ce qui concerne la proportion d'enfants concernés que le nombre d'enfants travailleurs.
- Peu de pays disposent de données comparables dans le temps permettant d'estimer les tendances.

1.4.1 Estimations de l'OIT sur les tendances du travail des enfants en Afrique

Nombre et pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants et aux travaux dangereux, 2016 et 2020, Afrique

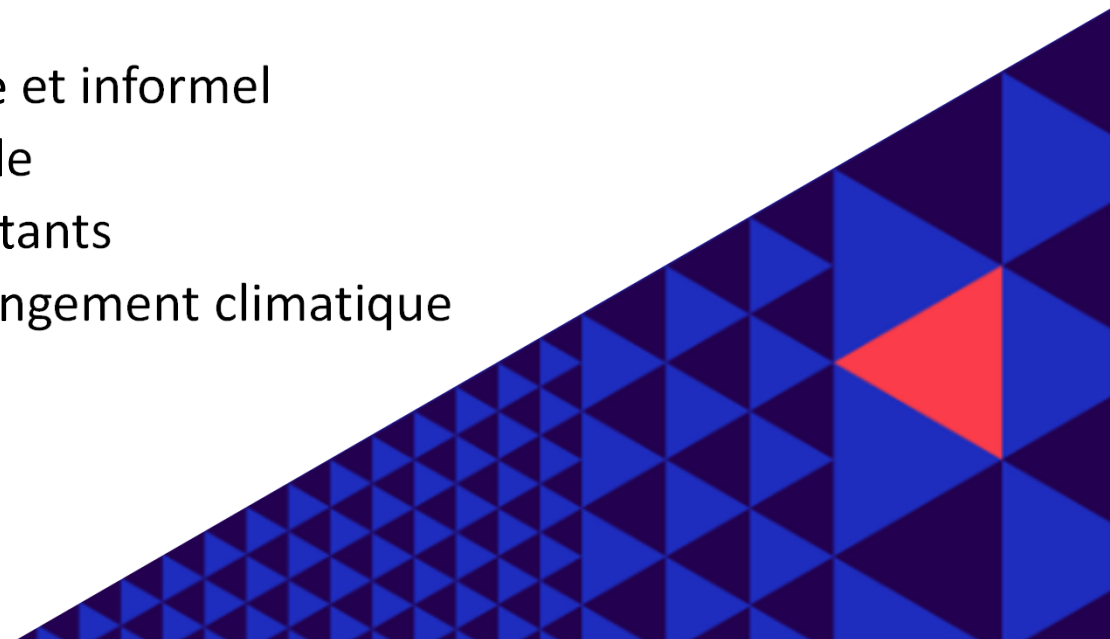


Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants, par groupe d'âge et par sexe, 2016 et 2020



Partie 2. Principaux défis de développement affectant le travail des enfants en Afrique

- 2.1 Introduction aux facteurs qui sous-tendent le problème du travail des enfants en Afrique
- 2.2 Pauvreté, vulnérabilité et inégalité
- 2.3 Accès à l'éducation
- 2.4 Prédominance de l'emploi agricole et informel
- 2.5 Insuffisance de la protection sociale
- 2.6 Autres facteurs de causalité importants
- 2.7 COVID-19, conflits et effets du changement climatique



2.1 Introduction aux facteurs qui sous-tendent le travail des enfants en Afrique

La forte concentration du travail des enfants dans les zones rurales, dans l'agriculture et dans les unités de production familiales ou pour compte propre, souligne son lien étroit avec la pauvreté et les facteurs connexes tels que l'emploi informel. Les principales causes profondes du travail des enfants sont les suivantes

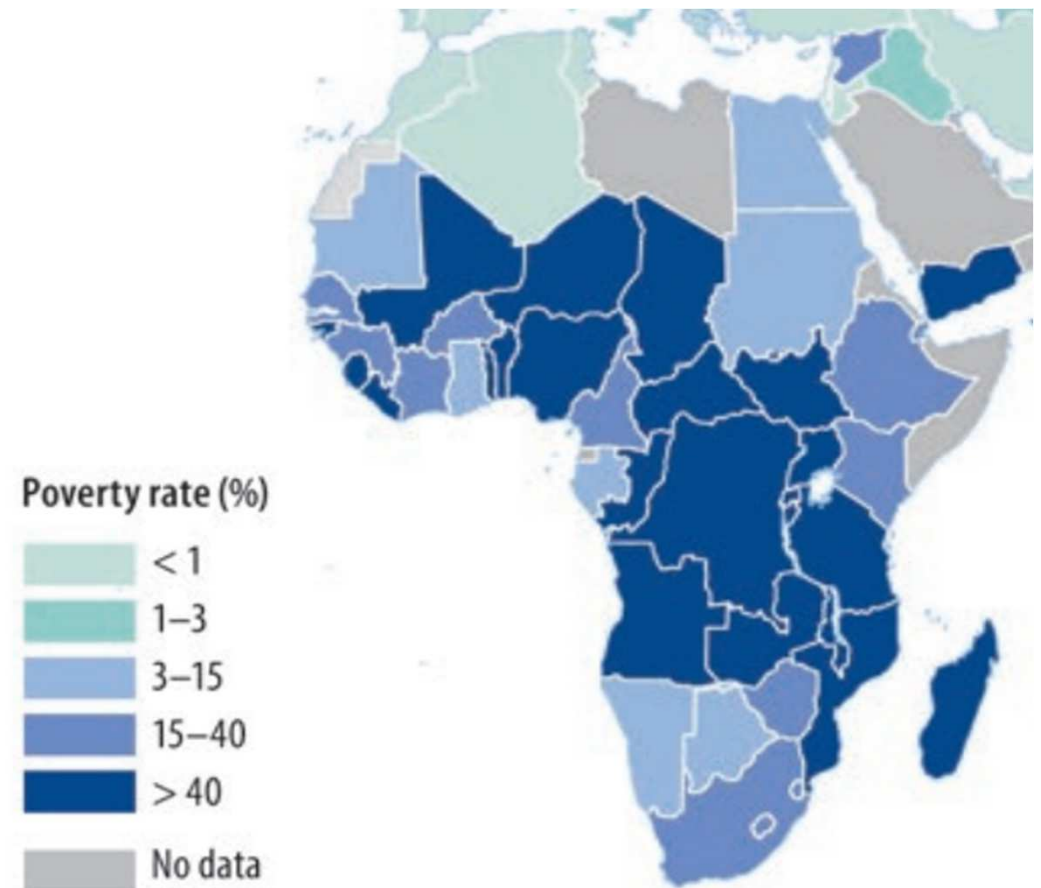
- Une **pauvreté généralisée** liée à la prédominance de l'agriculture de subsistance et de l'économie informelle ;
- Un accès insuffisant aux services sociaux tels qu'une éducation et des soins de santé de qualité ;
- **Vulnérabilité aux chocs extérieurs** en l'absence de protection sociale et de filets de sécurité sociale adéquats ;

- Des **facteurs socioculturels** tels que les rôles et l'inégalité entre les sexes, des pratiques telles que le placement d'enfants en famille d'accueil et le manque de sensibilisation au travail des enfants et aux risques auxquels ils sont exposés ;
- des facteurs de risque supplémentaires tels que les **migrations précaires**, les **conflits** et les perturbations liées au **changement climatique** ; et
- Des facteurs institutionnels tels que des lois inadéquates et une faible application de la loi.

2.2 De grandes proportions de la population sont pauvres

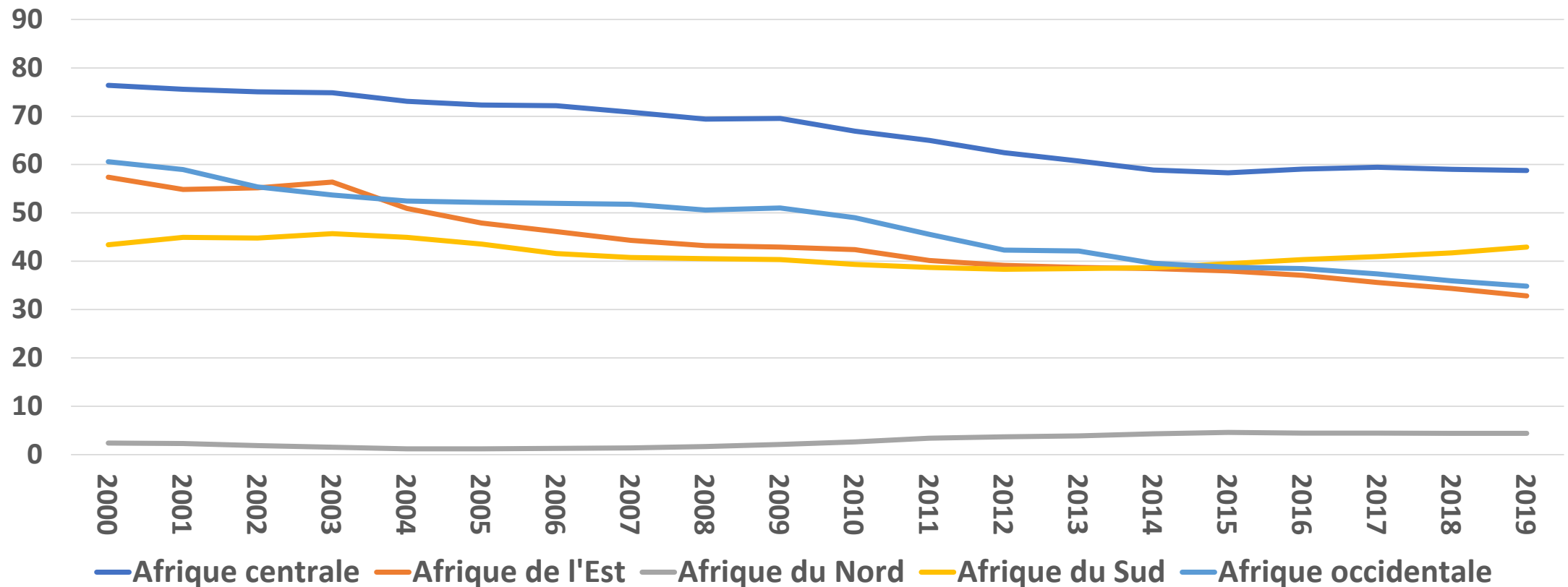
Répartition de l'extrême pauvreté

L'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et les régions septentrionales de l'Afrique de l'Ouest présentent les niveaux les plus élevés d'extrême pauvreté. L'Afrique du Nord présente les niveaux les plus bas, l'Afrique australe se situant entre les deux.



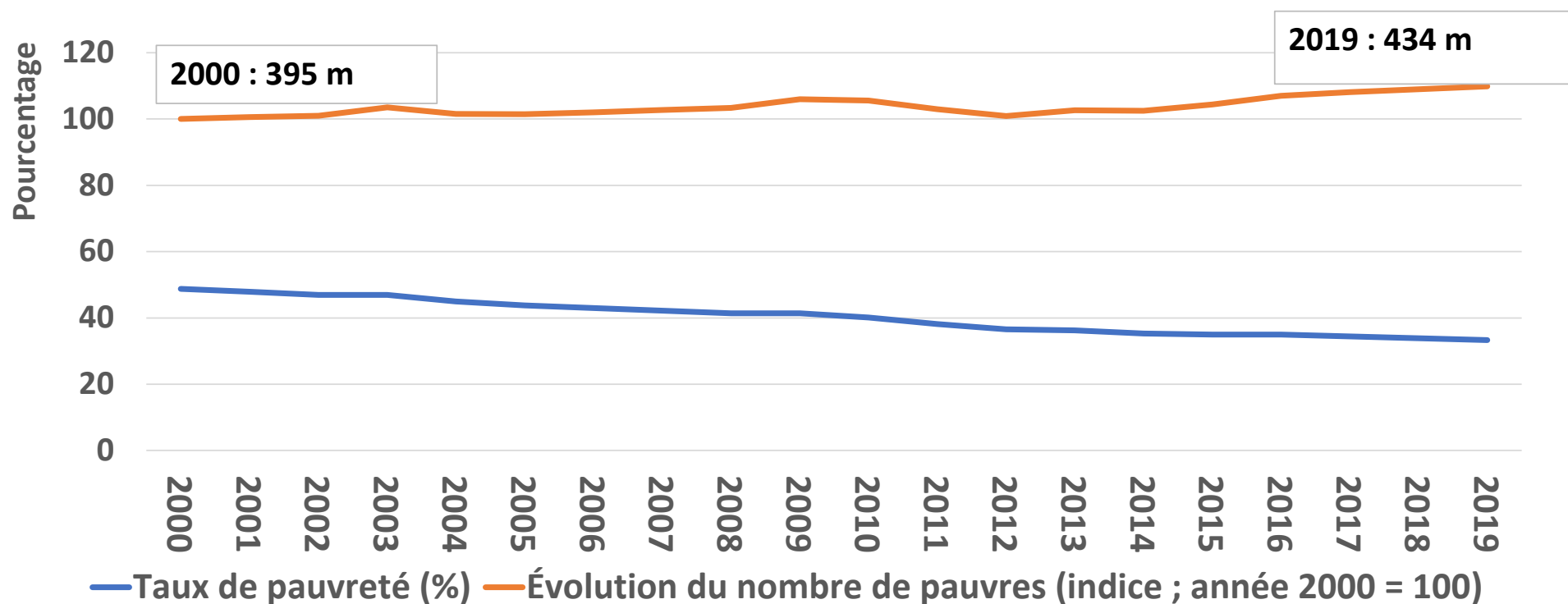
2.2.1 Le déclin de l'extrême pauvreté a ralenti dans toutes les régions de l'UA

Taux de pauvreté à 1,90 \$ PPA par région de l'UA, 2000 - 2019 (%)



2.2.2 Le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté a continué à augmenter.

Afrique, Ratio de couverture de la pauvreté et nombre de pauvres à 1,90 \$ PPA



2.3.1 L'accès à l'éducation s'est considérablement amélioré.

La **proportion d'enfants non scolarisés a diminué en Afrique**

(réduction de 60 % au niveau primaire entre 1990 et 2018 en Afrique subsaharienne)

- Toutefois, les **progrès n'ont pas été assez rapides** en Afrique subsaharienne, où la croissance démographique rapide et, dans certains pays, les conflits, les catastrophes naturelles et d'autres facteurs constituent des défis. **Plusieurs millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne le sont toujours pas.**

2.3.2 Des millions d'enfants ne sont pas scolarisés

Enfants non scolarisés en Afrique subsaharienne, 2018

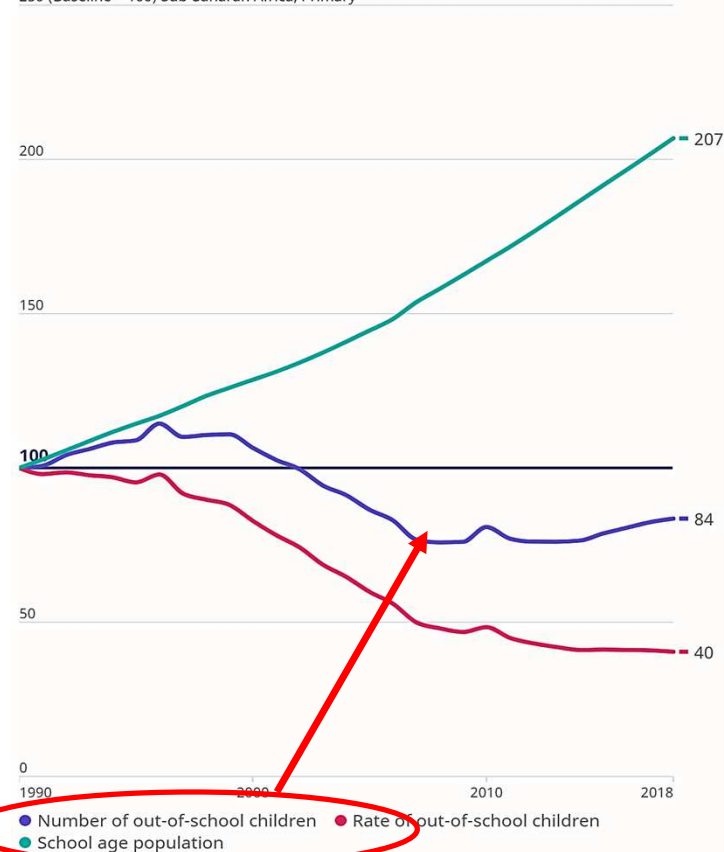
	Taux de non-scolarisation (%)			Nombre de personnes non scolarisées (millions)		
	Les deux sexes	Homme	Femme	Les deux sexes	Homme	Femme
Primaire	18.8	16.3	21.4	32.2	14.1	18.1
Sec. inférieur	36.7	35.3	38.1	28.3	13.7	14.5
Upper Sec.	57.5	54.5	60.5	37.0	17.7	19.3
Primaire, Sec. inférieure et supérieure	31.2	28.9	33.6	97.5	45.5	52.0

2.3.3 Les progrès n'ont pas été assez rapides

Enfants non scolarisés, taux de non-scolarisation et population scolarisée, Afrique subsaharienne 1990 - 2018

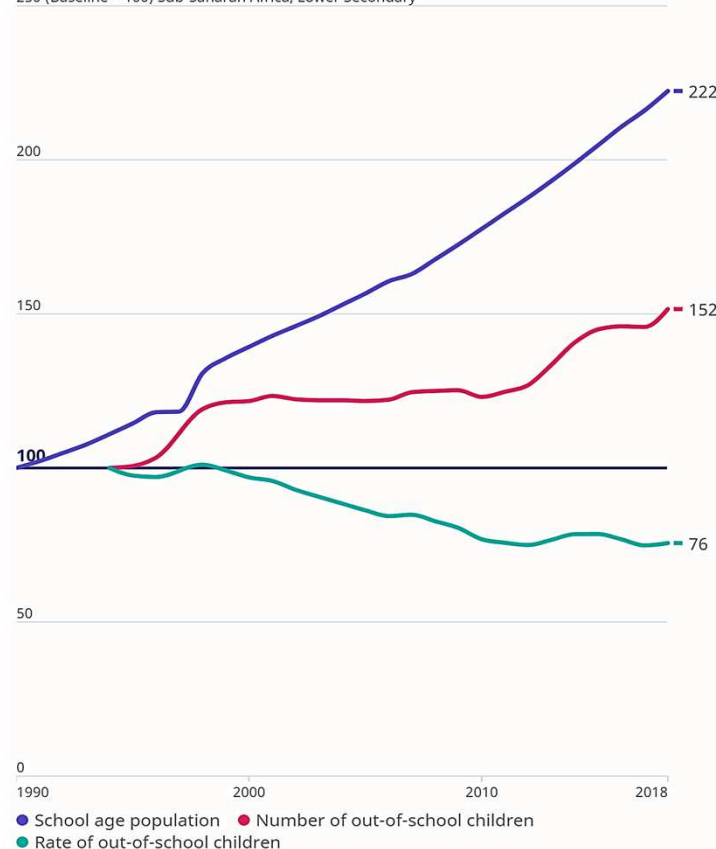
Primaire

250 (Baseline = 100) Sub-Saharan Africa, Primary



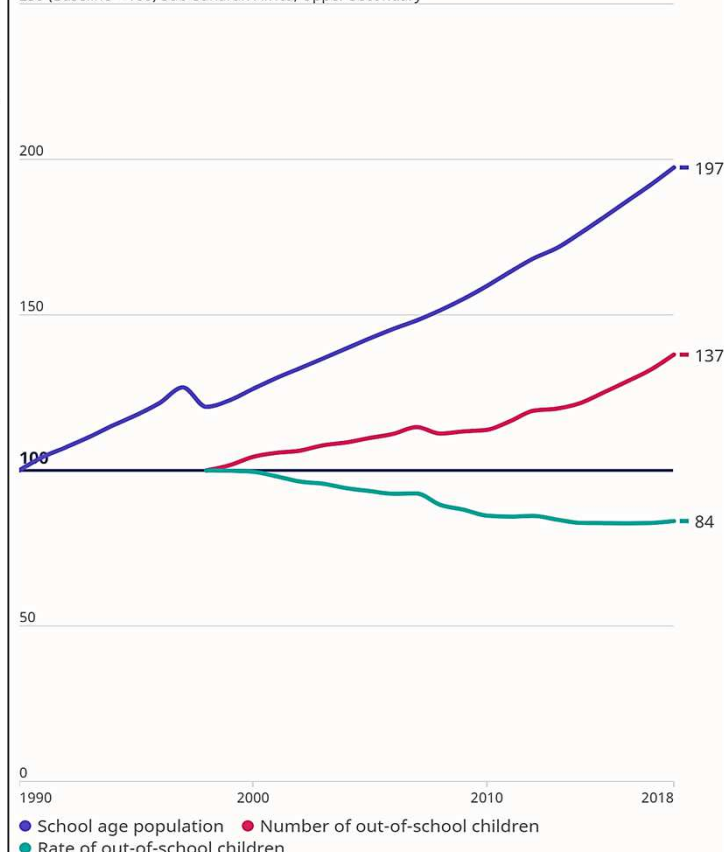
Secondaire inférieur

250 (Baseline = 100) Sub-Saharan Africa, Lower Secondary



Secondaire supérieur

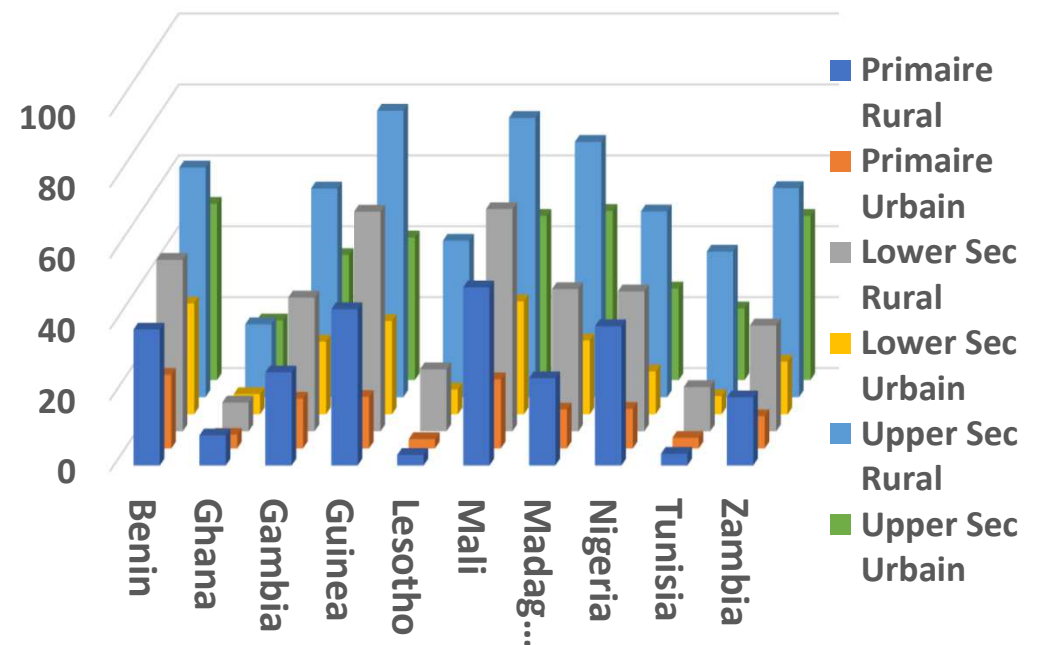
250 (Baseline = 100) Sub-Saharan Africa, Upper Secondary



2.3.4 De grandes inégalités persistent dans l'accès à l'éducation

- Le **désavantage rural relatif** est réel dans tous les pays, en particulier dans l'enseignement secondaire.
- Le **désavantage** traditionnel **des filles** est évident à tous les niveaux dans la plupart des pays.
- En outre, **ces désavantages sont souvent cumulatifs**, les filles des ménages ruraux pauvres ayant généralement le moins d'accès.

Taux de non-scolarisation par résidence et niveau scolaire, 2018.



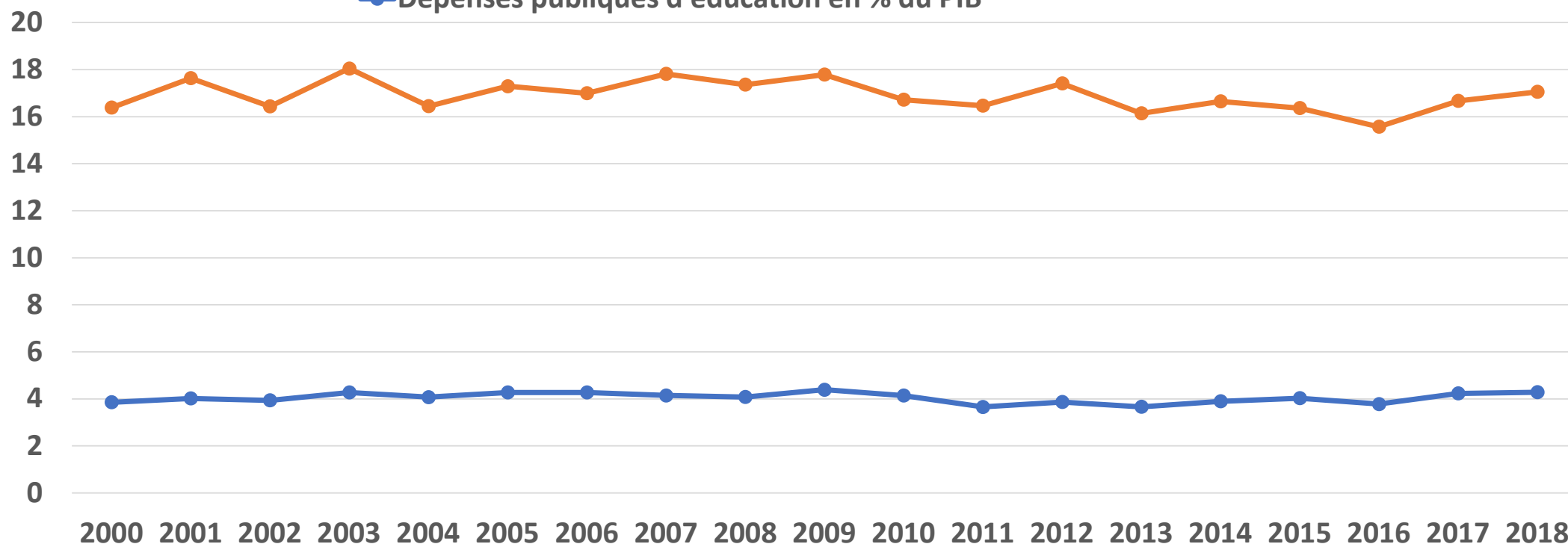
2.3.5 Les taux d'achèvement de la scolarité restent faibles

- Les taux d'achèvement sont relativement faibles, même aux niveaux inférieurs de l'enseignement.
- Les facteurs responsables des taux d'abandon élevés comprennent l'existence d'importantes lacunes qualitatives en matière d'infrastructures, de matériel d'enseignement/apprentissage et de résultats d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que l'accessibilité financière, autant de facteurs qui influent sur la perception du rendement attendu de la scolarité.

2.3.6 Les dépenses publiques en matière d'éducation sont restées relativement stables malgré l'augmentation des besoins.

Dépenses publiques pour l'éducation en tant que part du PIB et des dépenses publiques totales

—●— Dépenses publiques d'éducation en % du PIB



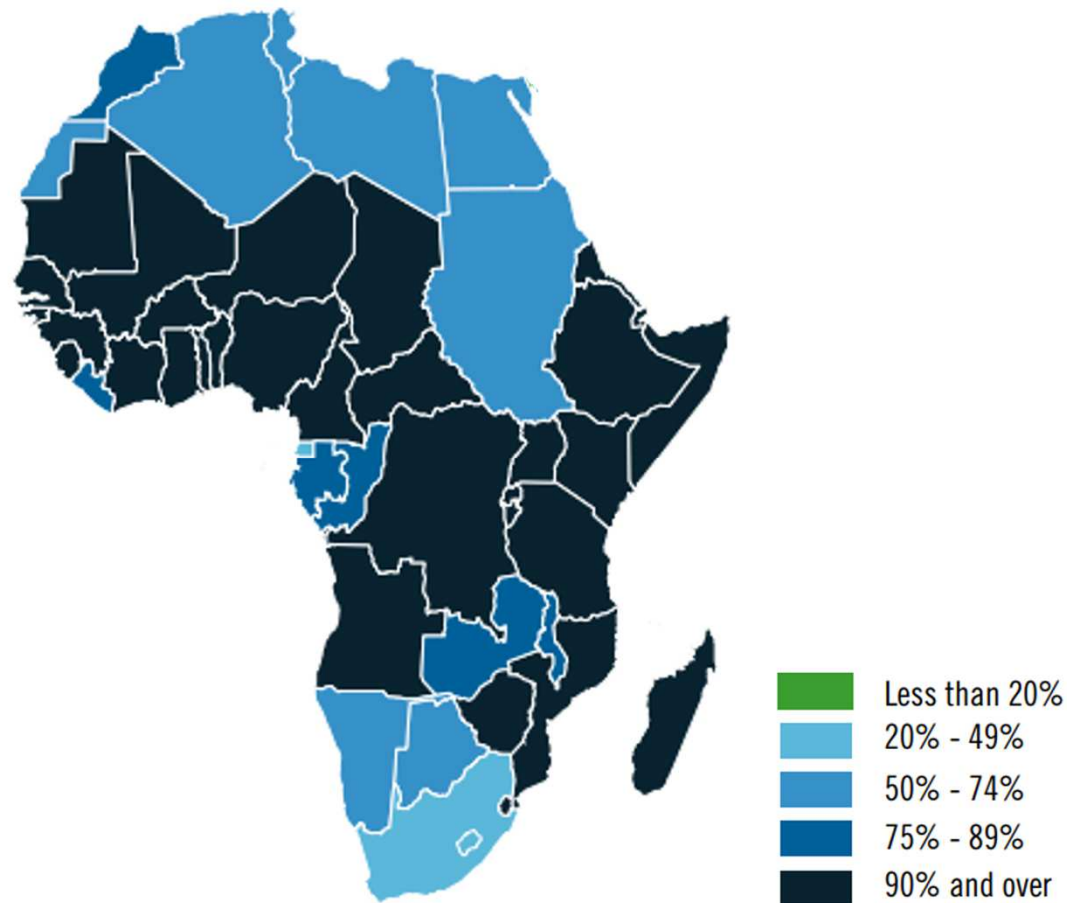
2.4 Prédominance de l'emploi agricole et informel

- La plupart du travail des enfants a lieu dans l'économie informelle
- Bien qu'il existe une grande variété de situations/conditions, la plupart des emplois dans l'économie informelle sont caractérisés par la précarité, une faible rémunération (ou un faible revenu), de mauvaises conditions de sécurité et de santé au travail et d'autres déficits de travail décent.

2.4.1 Différences régionales dans le niveau d'emploi informel

Région	Total	Femme	Homme	Rural	Urbain
Afrique	85.8	89.7	82.7	88.3	76.3
Afrique centrale	91.0	95.2	87.1	84.8	89.0
Afrique de l'Est	91.6	94.0	89.1	90.6	80.0
Afrique du Nord	67.3	62.2	68.5	75.6	58.1
Afrique du Sud	40.2	42.4	38.4	57.1	32.7
Afrique occidentale	92.4	95.0	89.8	95.2	87.3

2.4.2 Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total



2.5 Insuffisance de la protection sociale

- La pandémie de COVID-19 a démontré la valeur et la nécessité d'une protection sociale adéquate dans tous les pays.
- 46,9 % de la population mondiale est effectivement couverte par au moins une prestation de protection sociale (ODD 1.3). Cependant, il existe de **grandes disparités entre les régions du monde (et au sein de celles-ci)** [1] :
 - Afrique : 17,4 %.
 - États arabes : 40 %
 - Asie et Pacifique : 44,1 %.
 - Amériques : 64.3 %
 - Europe et Asie centrale : 83,9 %.
- **L'absence de protection sociale entraîne une vulnérabilité des pauvres**, en particulier des travailleurs de l'économie informelle et, surtout, des femmes[2]. [2]
- **Il existe une forte relation entre la part du PIB consacrée aux programmes publics de protection sociale et le niveau de pauvreté.**

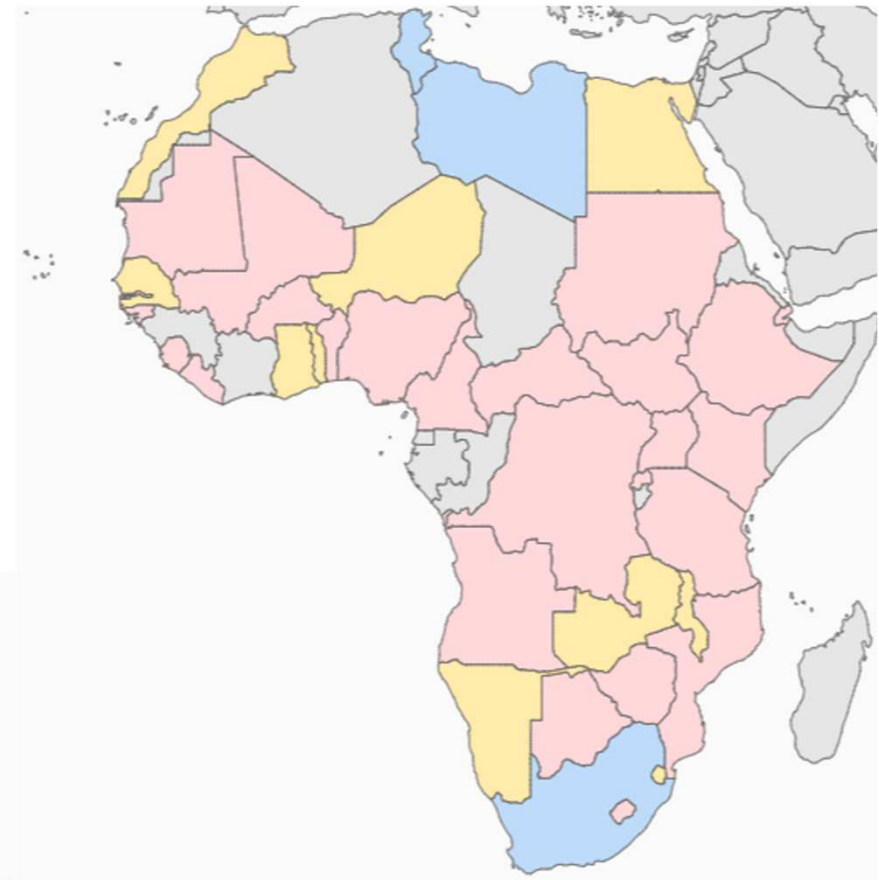
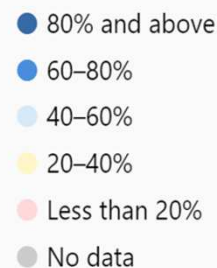
2.5.1 Les taux de couverture effective de la protection sociale en Afrique sont faibles [1/2].

Type de système de protection sociale	% couvert
Population couverte par au moins une prestation de protection sociale (hors santé) [ODD 1.3.1].	17.4
Enfants	12.6
Mères avec des nouveaux-nés	14.9
Travailleurs en cas d'accident du travail	18.4
Personnes souffrant de handicaps graves	9.3
Chômeurs	5.3
Personnes âgées	27.1
Population active couverte par un régime de pension (cotisants actifs)	13.4
Personnes vulnérables couvertes par l'aide sociale	9.3
Couverture sanitaire universelle [ODD 3.8.1].	47.9

2.5.1 Les taux de couverture effective de la protection sociale en Afrique sont faibles [2/2].

Proportion de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale (ODD 1.3.1)

17,4% Population couverte par au moins une prestation de protection sociale (hors santé) [ODD 1.3.1].



2.5.2 Types de régimes de protection sociale des enfants et des familles

Les régimes de protection sociale conçus pour bénéficier aux enfants incluent :

- les **prestations en espèces de sécurité du revenu pour les enfants ou les familles** : universelles ou ciblées, conditionnelles ou inconditionnelles, contributives ou non contributives, ou les réductions d'impôt pour les familles avec enfants ;
- des **prestations de protection sociale** pour les personnes s'occupant de nourrissons ou d'enfants handicapés ou malades ;
- l'accès aux **services** pertinents **pendant la période préscolaire**, tels que les soins de santé et la garde d'enfants ;
- **prestations/services préparant à l'école et pendant la période d'âge scolaire** : programmes d'alimentation scolaire, de vaccination ou de santé et autres transferts en nature tels que la gratuité des uniformes scolaires, des manuels scolaires et de l'accueil extrascolaire ;
- les **prestations/services destinés aux familles ayant des besoins spécifiques**, tels que les pensions sociales ou les allocations de chômage.
- Les **pensions de vieillesse** dans les ménages multigénérationnels

2.5.3 Couverture de la protection sociale et travail des enfants

- Des recherches approfondies indiquent que [des programmes tels que les transferts monétaires conditionnels ont permis de réduire efficacement le travail des enfants](#) dans les ménages pauvres, surtout lorsqu'ils sont associés à des interventions complémentaires telles que la mise en place d'infrastructures éducatives.
- Au cours des deux dernières décennies, de plus en plus de pays africains ont mis en place des régimes de protection sociale ciblant les groupes de population vulnérables, notamment les enfants et les familles. Toutefois, les taux de couverture effective sont faibles dans la plupart des pays.

2.6 Autres facteurs de causalité importants

- Les **facteurs socioculturels et traditionnels** facilitent ou contribuent à l'exploitation du travail des enfants. Ils peuvent également influencer sur la force du soutien social et politique à la lutte contre le travail des enfants.
- Les efforts nationaux visant à résoudre un certain nombre de problèmes de développement qui sous-tendent le travail des enfants sont rendus plus difficiles par des facteurs démographiques et sanitaires connexes.

2.6.1 Des facteurs socioculturels omniprésents facilitent l'exploitation des enfants dans le cadre du travail des enfants.

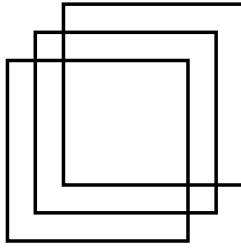
- Manque de connaissances ou de sensibilisation au travail des enfants
- Faibles niveaux d'alphabétisation (ou d'éducation) des adultes
- Rôles traditionnels et inégalités entre les sexes
- Certaines pratiques traditionnelles et religieuses
- Soutien social et politique inadéquat

2.6.2 Les facteurs démographiques ont un impact sur le travail des enfants

- La forte fécondité et la **croissance rapide de la population** créent des pressions dans un certain nombre de domaines liés au développement socio-économique.
- La **morbidity et la mortalité élevées dues à des pandémies** telles que le VIH/SIDA et le COVID-19 peuvent entraîner un grand nombre de personnes vulnérables dépendantes, notamment des orphelins.
- **La migration précaire est un facteur de risque important** ; les migrants, en particulier ceux en situation irrégulière, sont vulnérables aux passeurs, aux trafiquants d'êtres humains et à la servitude pour dettes.
- Compte tenu des différences actuelles entre les zones rurales et urbaines en matière de pauvreté, d'accès à l'éducation, de taux d'emploi informel et de niveau de travail des enfants, la **poursuite ou l'accélération de l'exode rural peut avoir un impact positif sur l'incidence du travail des enfants.**

2.7 COVID-19, conflits et effets du changement climatique

- Le **COVID-19 a eu un** énorme impact destructeur sur la santé publique, l'emploi, l'éducation et les moyens de subsistance.
- Les **conflits** ont des effets destructeurs durables sur les moyens de subsistance, la scolarisation, les soins de santé et la sécurité, provoquant souvent d'importants déplacements de population et la migration forcée des enfants et aggravant la pauvreté et la vulnérabilité.
- Les **catastrophes naturelles liées au changement climatique** ont des effets similaires sur les moyens de subsistance, la scolarité, la santé et la sécurité, ce qui pousse les enfants à travailler.



RESULTATS DE L'INTERACTION AVEC L'AUDIENCE (SLIDO)

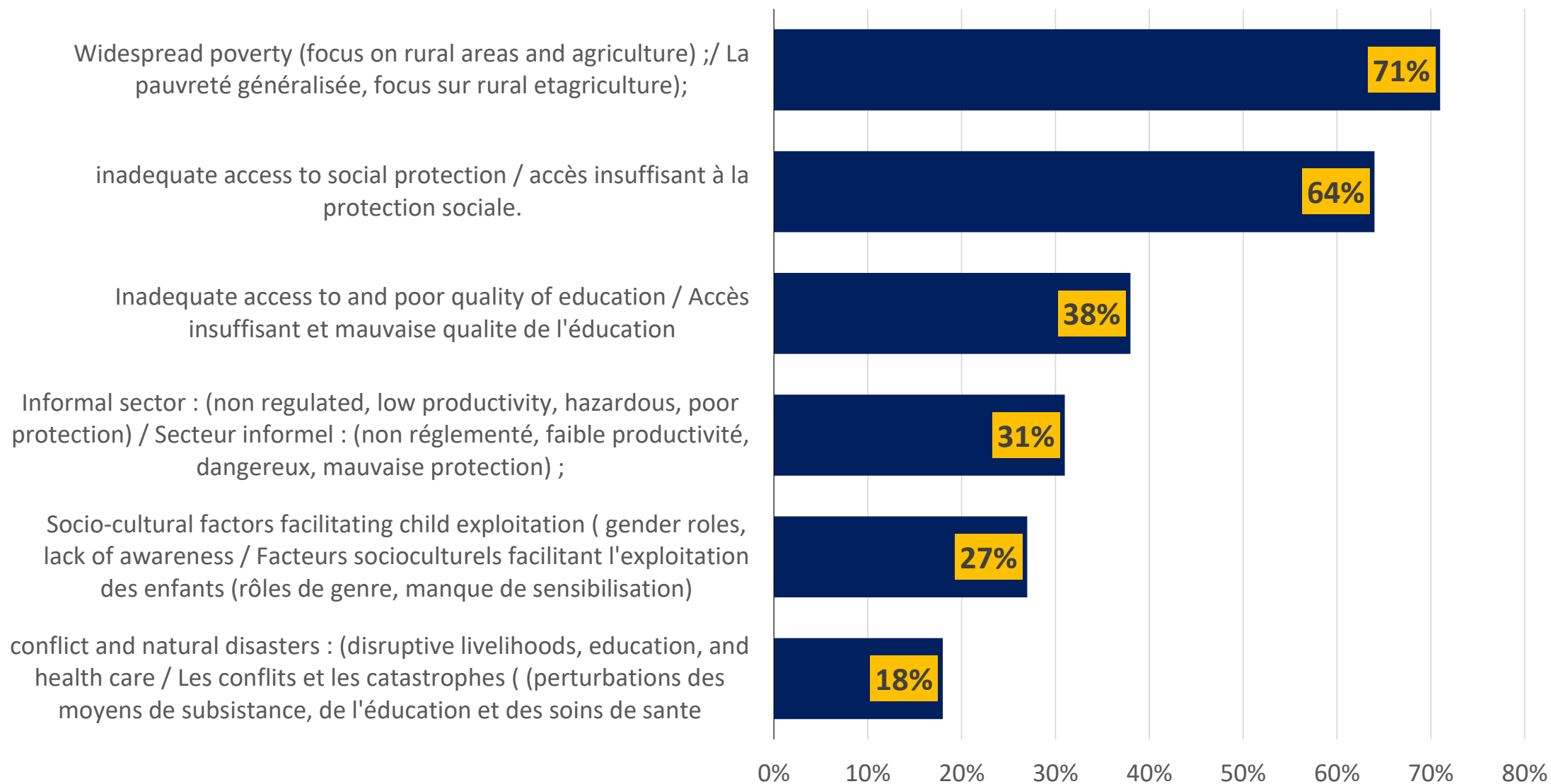
SUR LES PRINCIPAUX DEFIS REGIONAUX POUR ELIMINER LE
TRAVAIL DES ENFANTS



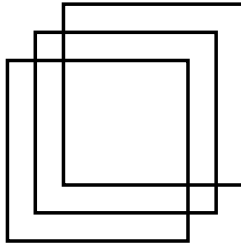
International
Labour
Organization



INTERNATIONAL YEAR
FOR THE ELIMINATION
OF CHILD LABOUR



Multiple responses (3)



SESSION 2

Présentation conjointe BIT/UA sur la réponse au travail des enfants en Afrique



International
Labour
Organization



INTERNATIONAL YEAR
FOR THE ELIMINATION
OF CHILD LABOUR

Cette présentation intègre:

- Les résultats préliminaires de la revue analytique du BIT/UA sur les défis régionaux principaux et leur implication en termes de politique
- Les résultats d'une enquête en ligne envoyée à tous les participants, et plus particulièrement du questionnaire adressé aux Ministères en charge du travail



Contexte des résultats de l'enquête

- Envoi d'une enquête à tous les participants de la consultation africaine (questionnaire spécifique pour le ministère du Travail).
- Nous avons reçu 103 réponses de 33 pays

Central (2)	Est (9)	Nord (3)	Sud (6)	Ouest (11)
Cameroun	Comores	Mauritanie	Angola	Bénin
Gabon	Éthiopie	Maroc	Botswana	Burkina Faso
	Kenya	Tunisie	Eswatini	Cabo Verde
	Maurice		Malawi	Côte d'Ivoire
	Rwanda		Mozambique	Gambie
	Seychelles		Afrique du Sud	Liberia
	Somalie		Zimbabwe	Mali
	Sud-Soudan			Niger
	Ouganda			Nigeria
				Sénégal
				Sierra Leone
				Togo



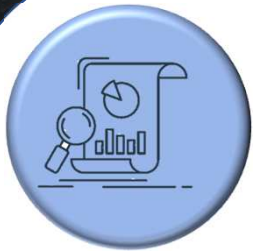
Pour la plupart des pays, les réponses politiques actuelles au travail des enfants peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Renforcer la législation contre le travail des enfants, principalement par la transposition des conventions internationales pertinentes dans la législation nationale après leur ratification.
- ✓ Des politiques s'attaquant aux causes sous-jacentes du travail des enfants, principalement la pauvreté, l'accès à l'éducation et aux autres services sociaux, et le manque de sensibilisation au travail des enfants et à ses conséquences.
- ✓ Mesures ciblant les PFTE dans des secteurs ou domaines spécifiques, tels que l'agriculture et l'élevage, la pêche, les mines et les carrières, le travail domestique, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et la traite des enfants.
- ✓ Identification et retrait des enfants des PFTE et mise en place d'alternatives d'éducation et de formation.
- ✓ Sensibilisation/sensibilisation au travail des enfants et aux questions connexes.
- ✓ Améliorer la base de connaissances sur le travail des enfants.

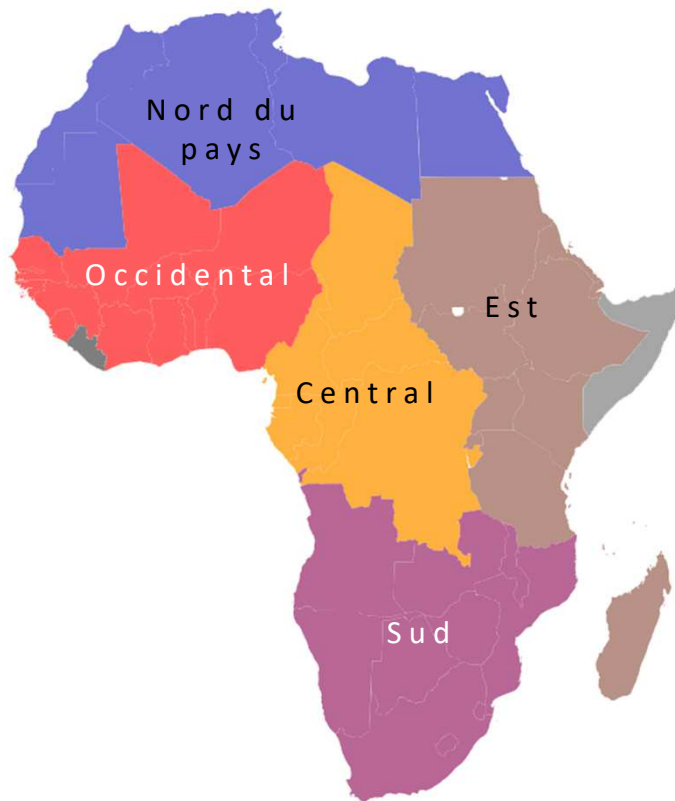
- ✓ Ces mesures sont souvent conçues comme des composantes des plans d'action nationaux (PAN) et/ou des politiques nationales en matière de travail des enfants.
- ✓ Les composantes du PAN reflètent largement les dispositions des articles C. 138, C. 182 et des recommandations qui les accompagnent.
- ✓ Au moins 30 pays ont adopté des PAN, et plusieurs d'entre eux en sont à leur deuxième ou troisième phase[1].
- ✓ L'impact le plus visible de la mise en œuvre des PAN dans de nombreux pays est sans doute l'adoption de nouvelles législations, notamment de listes officielles d'activités dangereuses interdites aux enfants.

- Les États africains membres de l'OIT sont parvenus à la [ratification universelle de la convention sur les pires formes de travail des enfants, C. 182](#). Tous sauf deux (Liberia et Somalie) ont également ratifié la convention sur l'âge minimum, C. 138.
- La plupart des pays ont mené une ou plusieurs des [actions](#) suivantes [pour aligner leur législation nationale](#) sur les instruments internationaux :
 - ✓ Établir ou mettre à jour les définitions du travail des enfants
 - ✓ Fixer des âges minima pour l'emploi ou le travail
 - ✓ Adopter ou renforcer la législation interdisant certaines des pires formes de travail des enfants (traite des êtres humains, exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et autres formes de travail forcé).
 - ✓ Établir des listes de professions ou d'activités dangereuses interdites aux enfants (conformément à l'article 4 de la C. 182 et à l'article 3 de la C. 138)
 - ✓ Réviser la législation du travail pour couvrir les questions relatives au travail des enfants.

- À la fin de 2020, au moins 20 pays ont officiellement adopté ou promulgué de tels instruments depuis qu'ils ont ratifié les deux conventions ; environ 14 autres ont des projets de liste en attente d'adoption ou de promulgation officielle[1].
- La plupart des pays ont promulgué des lois anti-traite et mis en place des mécanismes institutionnels pour lutter contre la traite des êtres humains.

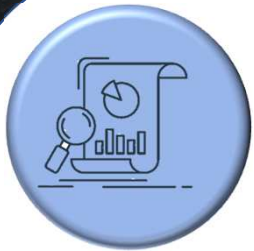


Niveaux élevés de ratification des conventions 138 et 182 de l'OIT dans tous les pays et dans les sous-régions, seuls deux pays doivent encore ratifier la convention 138.



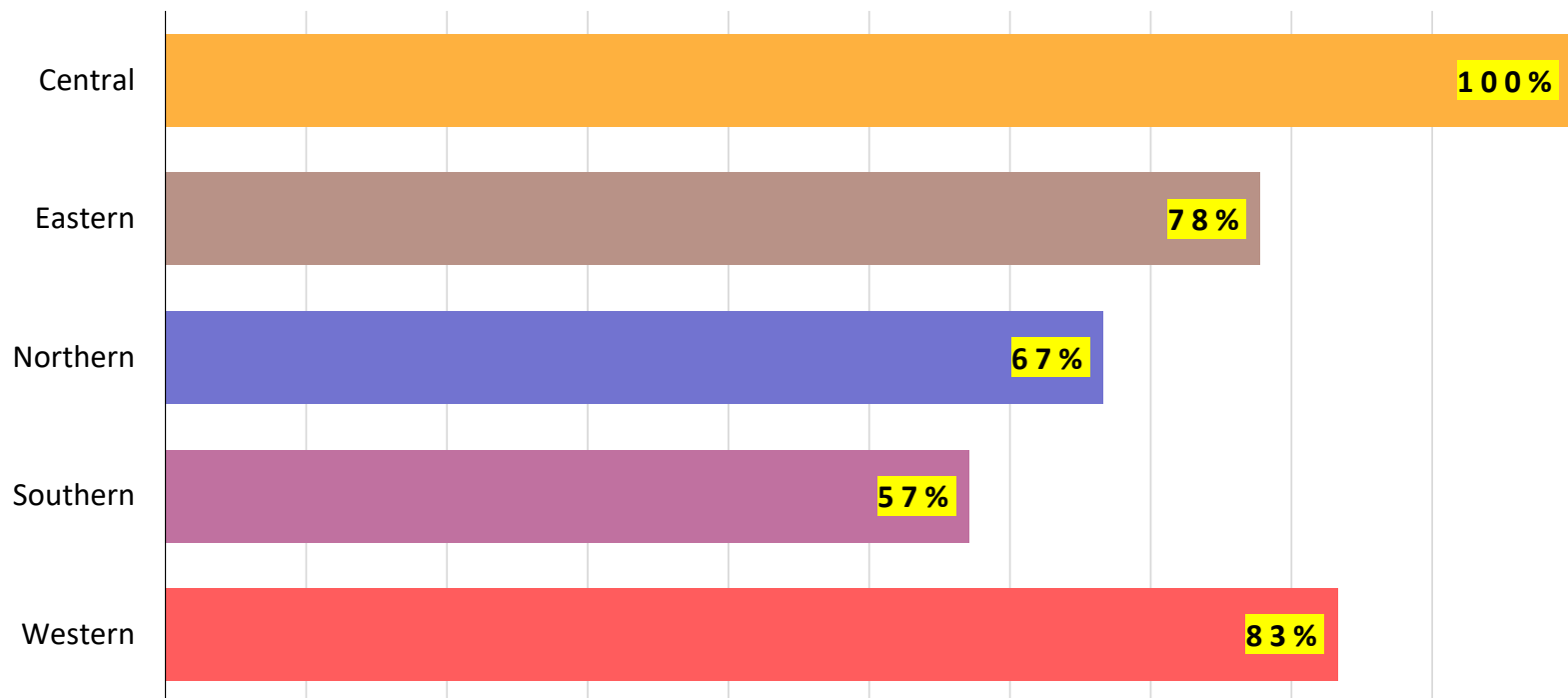
Ratification des conventions 138 et 182





77% des pays participants font état d'une liste de professions dangereuses formellement adoptée, qui répond pleinement aux exigences de

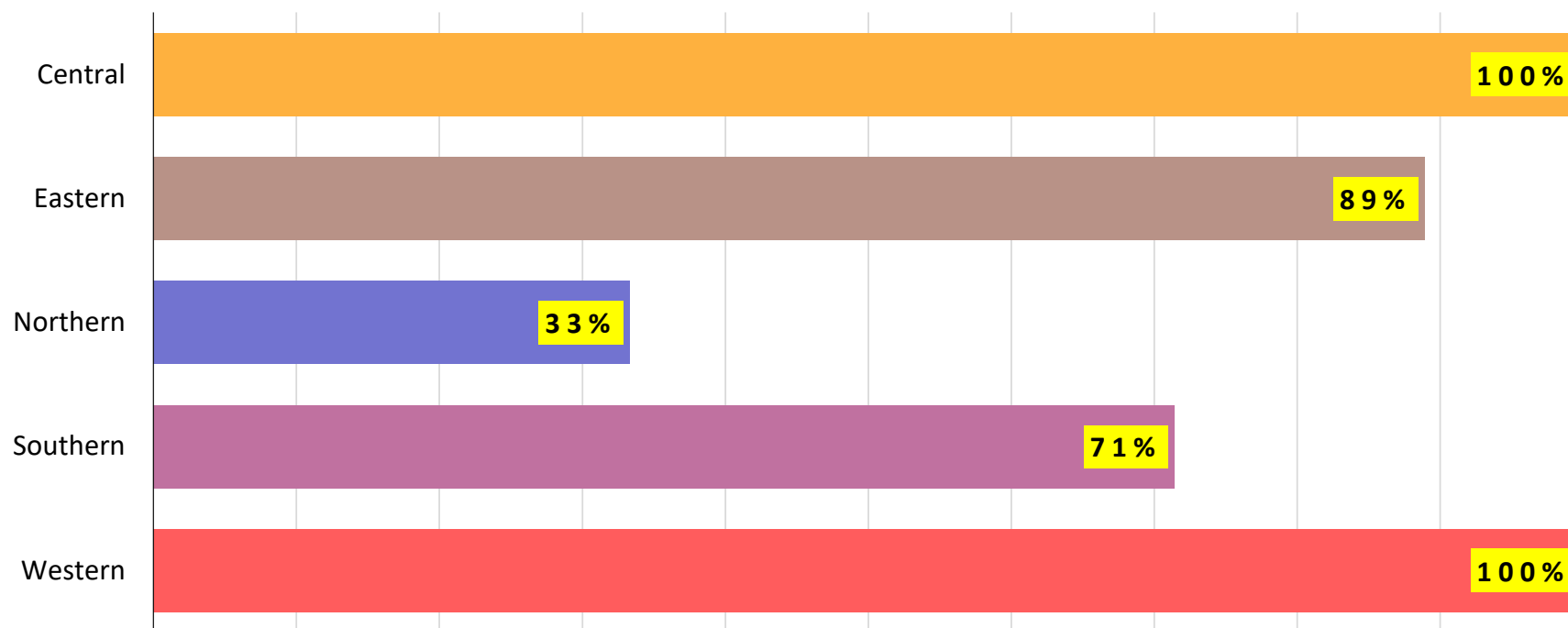
Article 4 du C. 182.

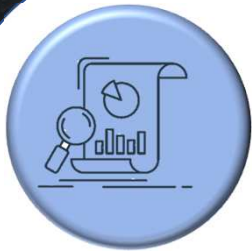




79% des pays participants disposent d'unités de lutte contre le travail des enfants

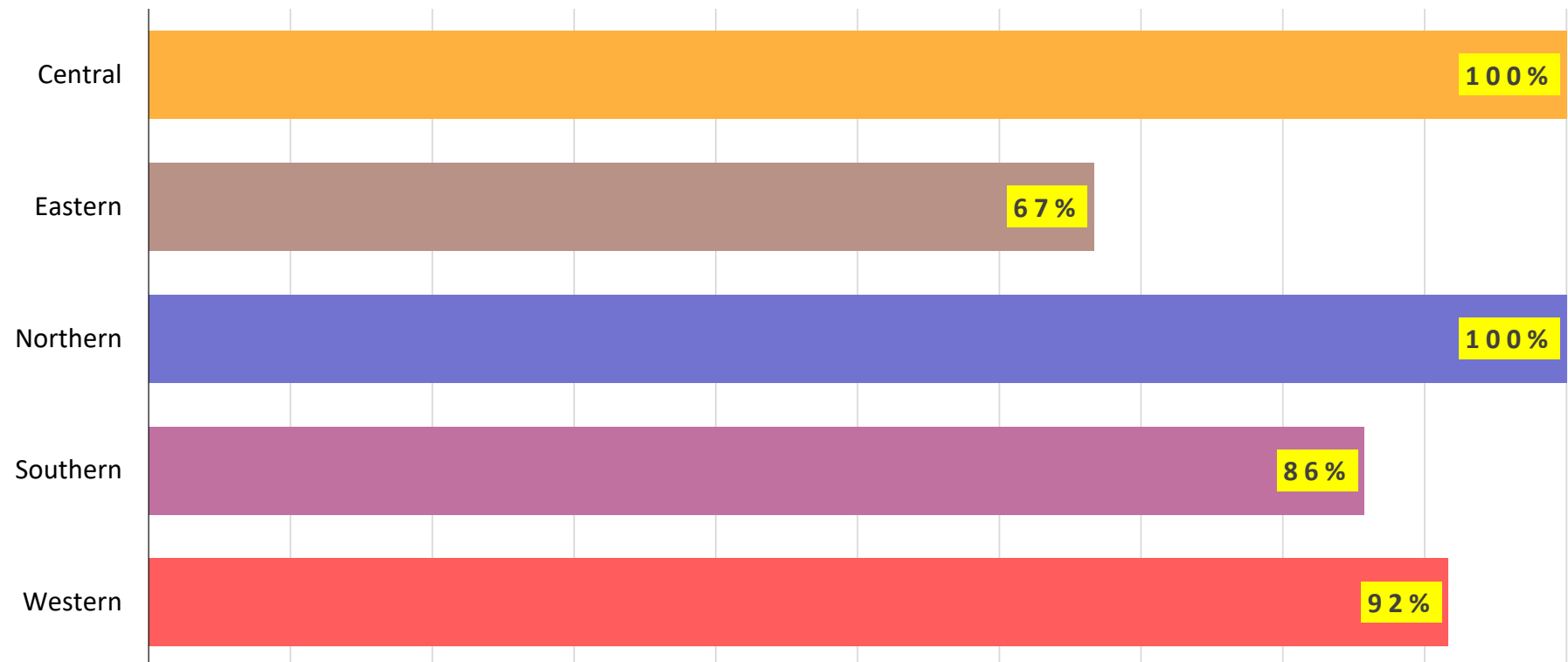
Pourcentage de sous-régions disposant d'unités de travail des enfants





89% des pays participants disposent de mécanismes de coordination pour piloter les interventions entre les ministères et les départements.

Mécanismes de coordination de la réduction du travail des enfants en place

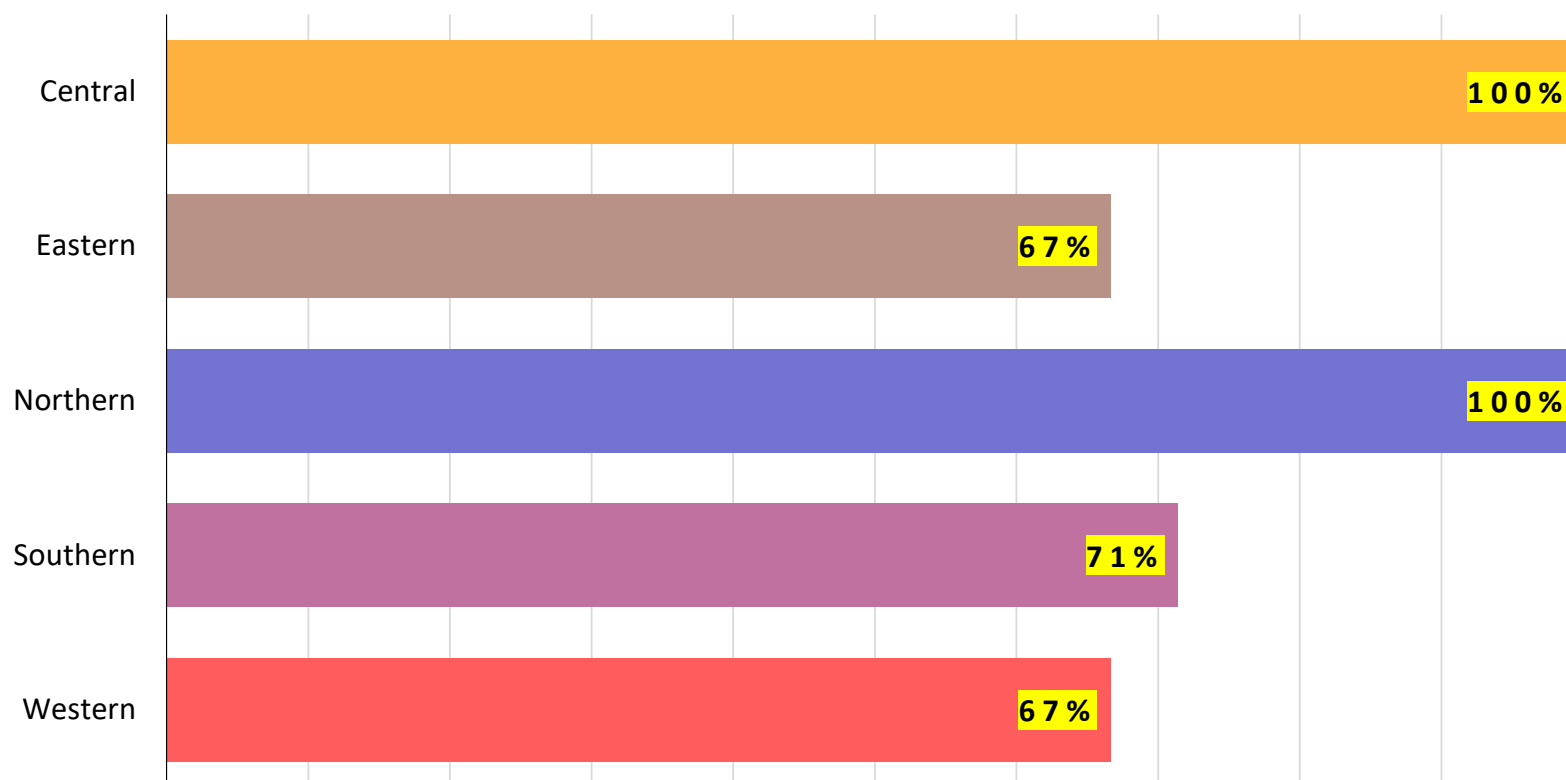


Bien que des progrès aient été réalisés, de nombreuses **lacunes persistent dans la législation et son application**. Par exemple, les commentaires de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT (CEACR) mentionnent souvent les points suivants parmi les besoins identifiés :

- Harmonisation des dispositions légales relatives à l'âge minimum d'accès à l'emploi avec celles relatives à l'âge de la scolarité obligatoire ;
- Adoption et application de la législation sur l'enseignement obligatoire - de nombreux pays ne l'ont pas fait dans la pratique ;
- l'harmonisation ou la consolidation et le renforcement des lois dans des domaines tels que le travail forcé, le trafic d'enfants, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESEC), l'exploitation dans la pornographie ou d'autres activités illicites, et le recrutement forcé en vue d'une utilisation dans un conflit armé ; et
- Extension de la législation du travail et des protections du travail, tant en droit qu'en pratique, pour couvrir les activités et les violations du travail des enfants dans les secteurs informels et les relations de travail informelles, notamment en ce qui concerne la couverture des inspections du travail.



81 % des pays participants ont aligné l'âge minimum d'admission à l'emploi sur l'âge de la scolarité obligatoire.



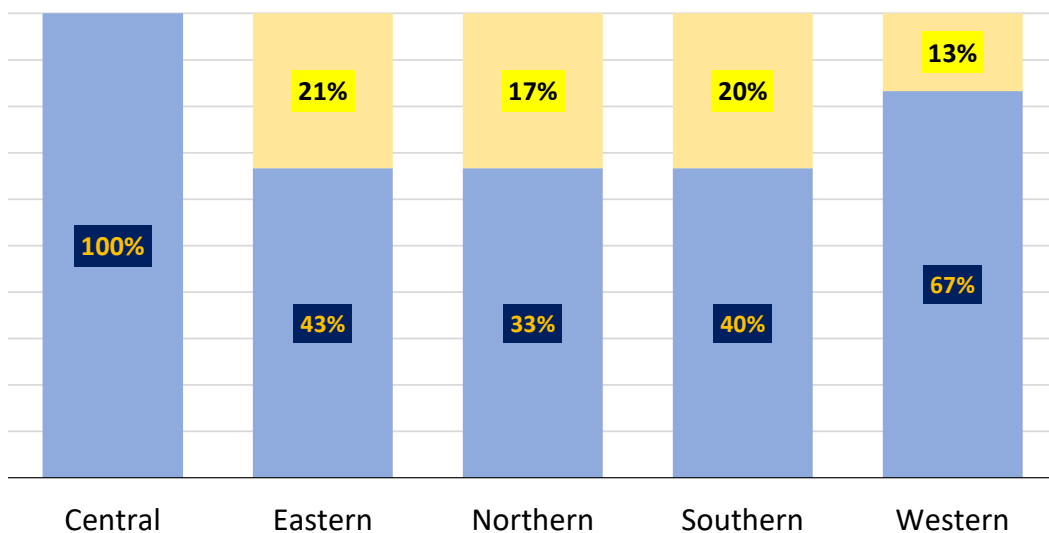
- Les commentaires de la CEACR font état d'un nombre insuffisant de détections, d'enquêtes et de poursuites à l'encontre des délinquants, de condamnations insuffisantes et d'une assistance insuffisante aux victimes.
- Les commentaires de la CEACR font également état d'une action tout aussi insuffisante en matière de
 - l'exploitation sexuelle commerciale des enfants ;
 - L'exploitation des enfants dans la pornographie ;
 - L'exploitation d'enfants dans des activités illicites, notamment dans le trafic de drogue ;
 - l'exploitation d'enfants de moins de 18 ans dans des travaux domestiques effectués dans des conditions dangereuses ; et
 - Identification, retrait, réadaptation et intégration sociale des enfants issus des PFTE, conformément à l'article 7 de la loi 138.



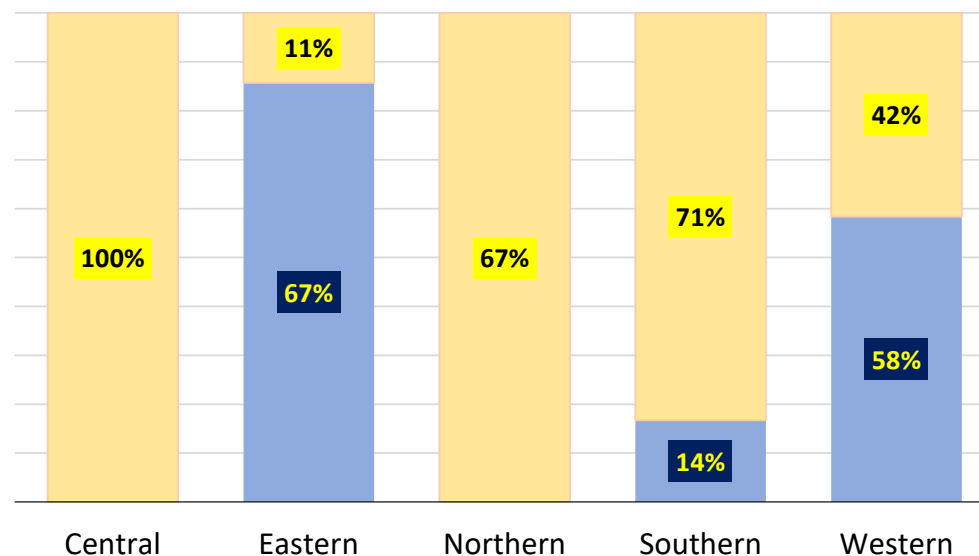
14% des pays participants effectuent **fréquemment** des inspections dans les secteurs informel et agricole.

58% des pays participants prennent **fréquemment** des mesures pour lutter contre le travail des enfants par le biais des organismes chargés de l'application de la loi.

Inspections du travail dans les secteurs informel et agricole



Les services répressifs prennent des mesures



■ Never ■ Occasionally ■ Frequently

Éducation

- Les pays du continent ont fait des efforts considérables pour élargir l'accès à l'éducation.
- Toutefois, comme nous l'avons vu précédemment, les systèmes scolaires de nombreux pays n'ont pas été en mesure de faire face au grand nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, ce qui s'est traduit par l'inadéquation des infrastructures, du matériel pédagogique et de la qualité de l'enseignement, ainsi que d'autres problèmes similaires qui affectent l'accès et les résultats d'apprentissage.
- Plusieurs millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne le sont toujours pas.
- Les problèmes de qualité de l'éducation ont des répercussions importantes sur la fréquentation scolaire, les taux d'abandon et d'achèvement des études.
- De nombreux pays n'ont pas de lois sur l'éducation universelle ou celles-ci ne sont pas strictement appliquées.
- Bien que les systèmes scolaires de la plupart des pays soient capables d'accueillir des enfants ayant dépassé l'âge normal de scolarisation aux différents niveaux, en général, la réintégration des enfants non scolarisés retirés des PFTE dans des écoles ordinaires ou dans des programmes alternatifs d'éducation de base tend à être limitée.

Pauvreté et accès à la protection sociale

- L'incidence très élevée de la pauvreté sur le continent (en particulier en Afrique subsaharienne) fait de l'accès à la protection sociale un élément crucial des efforts visant à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants.
- Tous les pays du continent ont mis en œuvre au moins un régime de protection sociale ; toutefois, la couverture est faible.
- Les prestations de protection sociale qui peuvent aider les enfants pauvres à aller à l'école ont une couverture trop limitée. Alors que plus de la moitié des pays disposent de prestations en espèces, d'une alimentation scolaire et d'autres régimes de protection sociale des enfants et des familles, le taux de couverture pour l'ensemble du continent n'est que de 12,6 %, peu de pays dépassant les 20 %.
- Les taux de couverture des prestations de soins de santé universelles sont plus élevés, à près de 48 %, mais même cela signifie que plus de la moitié de la population n'a pas un accès adéquat aux soins de santé. La couverture des soins de santé est importante pour réduire la vulnérabilité aux chocs externes liés à la maladie et il a été constaté qu'elle encourage les parents à ne pas envoyer leurs enfants au travail.

Mesures de la chaîne d'approvisionnement

- Les programmes nationaux d'un certain nombre de pays comportent des éléments impliquant des partenariats étroits entre les gouvernements, les entreprises ou les groupements d'entreprises, les organisations de travailleurs, les organisations de la société civile et les organisations internationales, dans le but d'éliminer le travail des enfants des chaînes d'approvisionnement.
- Les mesures relatives à la chaîne d'approvisionnement comprennent le soutien aux producteurs primaires, tels que les agriculteurs, pour améliorer la productivité et les moyens de subsistance, la facilitation de l'accès à l'éducation et à d'autres services sociaux, les programmes de conformité et les activités d'application.
- Exemples de chaînes d'approvisionnement couvertes en Afrique : cobalt, cacao, café, coton, or, canne à sucre, thé et tabac.
- Ces programmes ont eu un certain impact positif sur leurs bénéficiaires immédiats. Cependant, pour maximiser leur impact sur le travail des enfants, il est nécessaire d'étendre les approches à l'échelle de la région.

Sensibilisation et mobilisation sociale

- Les plans d'action nationaux comprennent généralement des éléments visant à sensibiliser au travail des enfants, à ses effets sur la santé, l'éducation et le développement des enfants, et à d'autres questions connexes.
- Peu d'informations sont disponibles quant à la mesure dans laquelle ces programmes ont été mis en œuvre à l'échelle nationale et aux impacts obtenus.
- Les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des réponses politiques nationales au travail des enfants dans toute l'Afrique, en tant que partenaires tripartites des gouvernements dans les travaux relatifs à la législation sur le travail des enfants, en tant que membres des comités directeurs nationaux, en tant que participants actifs à la formulation et à la mise en œuvre des plans d'action et des projets, et en tant qu'initiateurs et exécutants de modèles d'intervention novateurs pour l'élimination du travail des enfants.

- De nombreuses agences nationales de statistiques collaborent avec des agences d'aide bilatérale et des organisations internationales telles que l'OIT et l'UNICEF pour collecter périodiquement des données sur le travail des enfants par le biais d'enquêtes sur les ménages.
- Cependant, [peu de pays disposent de suffisamment de données comparables](#) sur l'activité économique des enfants et le travail des enfants couvrant plusieurs années, ce qui entrave l'analyse des tendances et le suivi des progrès dans le temps.
- Les possibilités de comparaison entre pays et d'agrégation pour des groupes de pays sont également souvent limitées.
- Comme l'a régulièrement observé la CEACR, [la grande majorité des pays ne disposent pas d'informations permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés](#) dans la mise en œuvre des différents éléments des conventions sur le travail des enfants (par exemple, le nombre et les tendances en matière de détections, d'enquêtes, de poursuites, de condamnations et de condamnations concernant les différentes PFTE).
- Il est également [nécessaire d'encourager la recherche sur le travail des enfants](#), par exemple pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques.

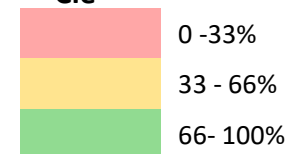
- Les programmes nationaux ont eu tendance à **ne pas** bénéficier d'**une attention suffisante dans le cadre des priorités nationales de développement**, ce qui s'est traduit, par exemple, par un manque de ressources pour les unités chargées du travail des enfants et les comités directeurs nationaux chargés de la mise en œuvre des PAN.
- En raison de la faiblesse des institutions mandatées, la plupart des programmes **ne bénéficient pas du leadership et de l'engagement nécessaires à leur mise en œuvre**. Cela contribue également à la faiblesse de l'appropriation et de l'engagement nationaux, à la coordination inadéquate des secteurs sociaux clés et, parfois, à des conflits entre institutions causés par le chevauchement des mandats.
- Les **faiblesses en termes de capacité** dans d'autres agences clés responsables de différentes composantes des programmes nationaux, notamment les inspections du travail, les départements d'aide sociale et les départements d'éducation qui s'occupent de l'abandon scolaire et de l'éducation alternative, la police et les tribunaux, limitent également la performance des programmes.
- **Faible engagement des services gouvernementaux avec les** opérateurs du **secteur privé** et d'autres acteurs non étatiques tels que les organisations de la société civile.
- **Manque de données et de statistiques pour la planification et la mise en œuvre.**
- **En raison** de ces défis, **peu de programmes nationaux ont atteint le stade de la mise en œuvre durable à grande échelle.**



86% des pays participants ont élaboré des plans d'action nationaux sur l'élimination du travail des enfants et 76% d'entre eux ont été adoptés.

	National Plan developed	National plan adopted	National plan costed	National plan is item in national budget
Central	100%	100%	50%	11%
Eastern	67%	56%	44%	14%
Northern	100%	100%	67%	17%
Southern	71%	57%	43%	20%
Western	92%	67%	50%	20%
Regional Average	86%	76%	51%	16%

Clé





82% des personnes interrogées déclarent que le travail des enfants a été pris en compte dans la conception et le développement d'autres plans de développement nationaux.

	National plan developed	Rural / agriculture	Social protection	Education	Child protection
Central	100%	50%	100%	100%	100%
Eastern	67%	44%	78%	78%	100%
Northern	100%	33%	100%	100%	100%
Southern	71%	57%	100%	100%	100%
Western	92%	50%	75%	83%	100%
Regional Average	86%	47%	91%	92%	100%

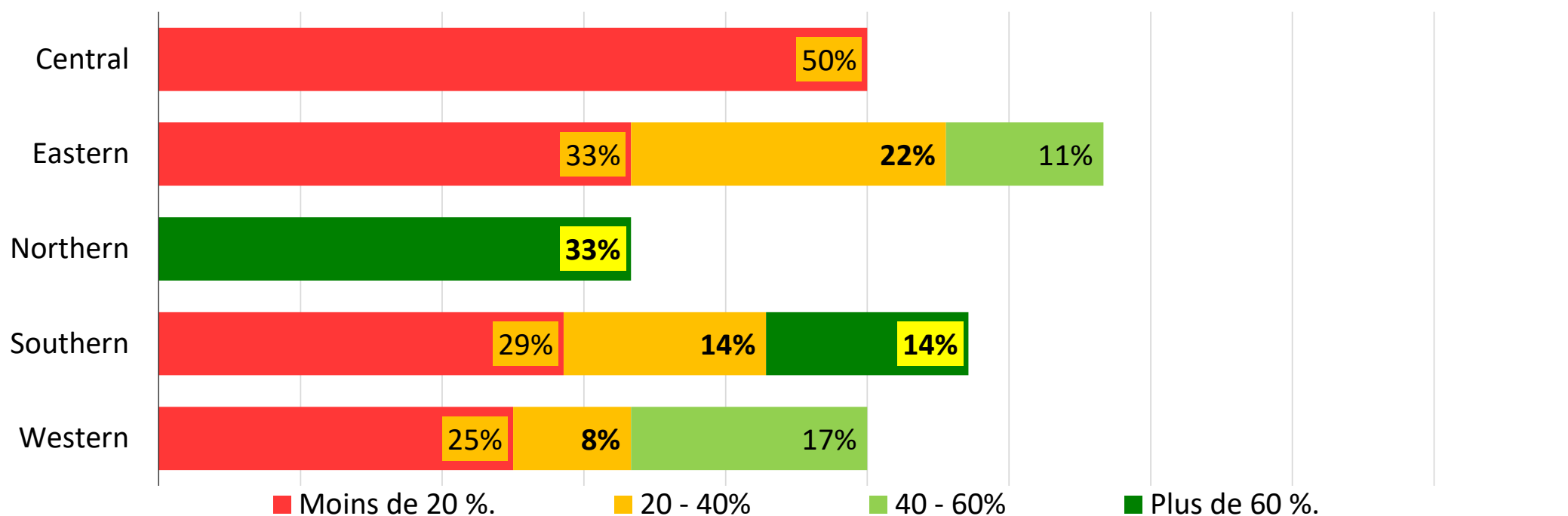
Clé

- 0 -33%
- 33 - 66%
- 66- 100%



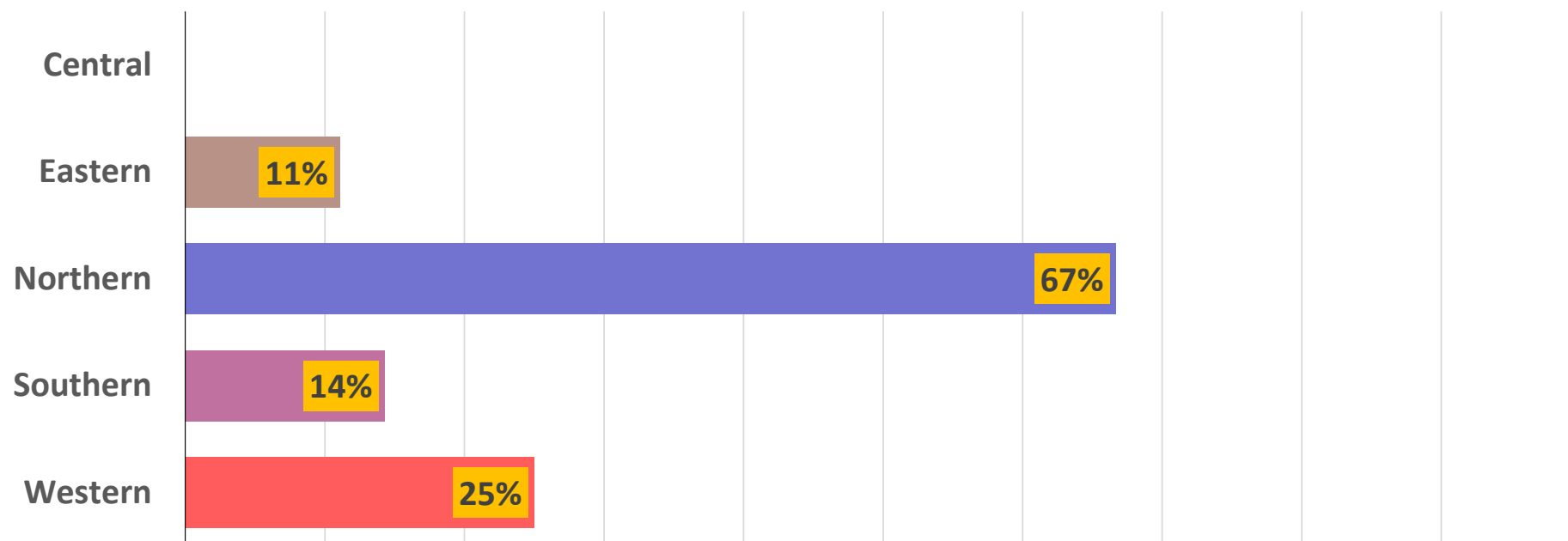
16% des pays participants déclarent avoir atteint plus de 40% de leurs objectifs.

Pourcentage d'objectifs atteints dans le cadre des plans d'action





23% des pays participants collectent des données par le biais d'une enquête nationale sur le travail des enfants ou d'un module de l'enquête nationale.



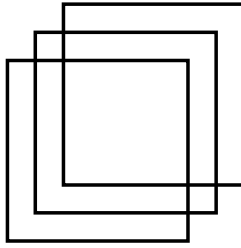
Les CER ont mis en œuvre des mesures politiques ciblant le travail des enfants, en particulier les PFTE, et d'autres problèmes connexes, notamment :

- **Formulation de politiques régionales et fourniture d'orientations pour les actions nationales**, par exemple par l'élaboration de documents de politique et de lignes directrices. Exemples :
 - o Dans la CEDEAO, un *plan d'action régional pour l'élimination du travail des enfants, en particulier les pires formes*, une *politique régionale de l'enfance* et un *cadre stratégique régional pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance afin de prévenir et de répondre à la violence, aux abus et à l'exploitation des enfants en Afrique de l'Ouest* ;
 - o Dans la CAE, une *politique régionale de l'enfance* ;
 - o Dans la SADC, un *code de conduite régional sur le travail des enfants*.

- Harmonisation des lois et des politiques entre les membres pour assurer une plus grande cohérence interne et une convergence des normes (par exemple, droits, procédures et services).
- Promulgation d'instruments communautaires visant à fournir des cadres juridiques pour des mesures à l'échelle de la communauté contre des problèmes particuliers, notamment la traite des êtres humains (par exemple, le *projet de loi de la CAE sur la lutte contre la traite des personnes* promulgué en 2016 par l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est ; les plans d'action contre la traite des êtres humains dans la CEDEAO et la SADC).
- Facilitation de la coopération et de la coordination sur les questions transfrontalières.
- Développement d'outils et de mécanismes communautaires - y compris des indicateurs communs et des spécifications sur la collecte de données - pour faciliter le suivi des politiques et l'établissement de rapports (par exemple, l'*outil de suivi et d'évaluation de la SADC sur le travail des enfants*).
- Organisation d'études multi-pays sur des questions pertinentes.

- Formulation et adoption du [plan d'action décennal de l'UA sur l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne en Afrique \(2020-2030\)](#),
- Plusieurs autres programmes de l'UA sur l'éducation, l'emploi, l'économie informelle, les familles et les enfants, la migration, la traite des êtres humains, entre autres, sont pertinents pour la lutte contre le travail des enfants.

Alors que le travail des enfants est largement concentré dans les groupes d'âge les plus jeunes, dans les zones rurales, dans l'agriculture et l'économie informelle en général, et dans les entreprises ou unités de production familiales, et alors que la pauvreté et l'informalité figurent parmi les plus importants défis de développement sous-jacents au problème [pour la plupart des pays, les programmes nationaux ont tendance à avoir peu d'interventions à grande échelle qui se concentrent sur ces problèmes](#). Les principales exceptions sont les politiques d'éducation universelle et les mesures de protection sociale, qui ne vont pas assez loin dans les deux cas.



RESULTATS DE L'INTERACTION AVEC L'AUDIENCE (SLIDO)

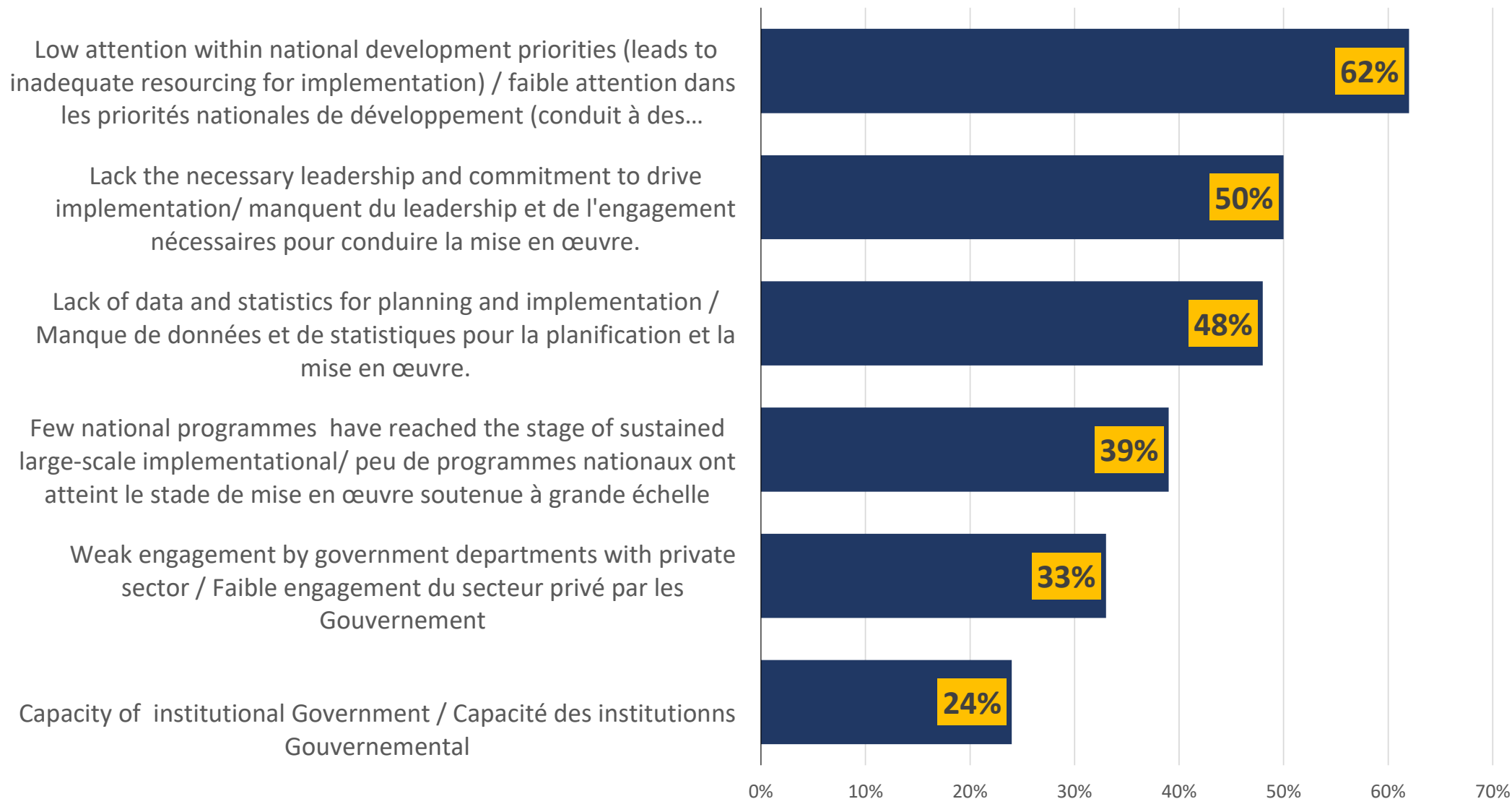
SUR LE DEFICITS DANS LA REPONSE AU TRAVAIL DES ENFANTS



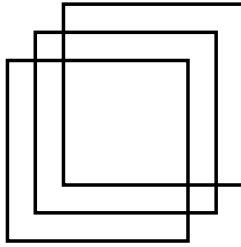
International
Labour
Organization



INTERNATIONAL YEAR
FOR THE ELIMINATION
OF CHILD LABOUR



Multiple responses (3)



SESSION 3

Mettre fin au travail des enfants d'ici 2025 :
Un examen des déterminants du travail des enfants et des
réponses politiques fondées sur des données probantes

Par Lorenzo Guarcello, Service des Principes et Droits Fondamentaux au Travail
(FUNDAMENTALS), BIT



International
Labour
Organization



Comprendre et traiter les déterminants : un modèle simple de prise de décision au sein du ménage

- L'allocation du temps des enfants à la scolarité et au travail est décidée par le ménage afin de maximiser leur bien-être présent et futur.
- le travail des enfants est une activité visant à augmenter le revenu actuel (bien-être) alors que l'éducation est un investissement dans la génération de revenus futurs (bien-être)



Aperçu de certains des facteurs qui font pencher la balance des décisions des ménages en faveur du travail des enfants...



... discuter de certaines des réponses politiques qui peuvent faire pencher la balance en faveur de la scolarisation des enfants.





1. S'attaquer à la vulnérabilité économique



Justification

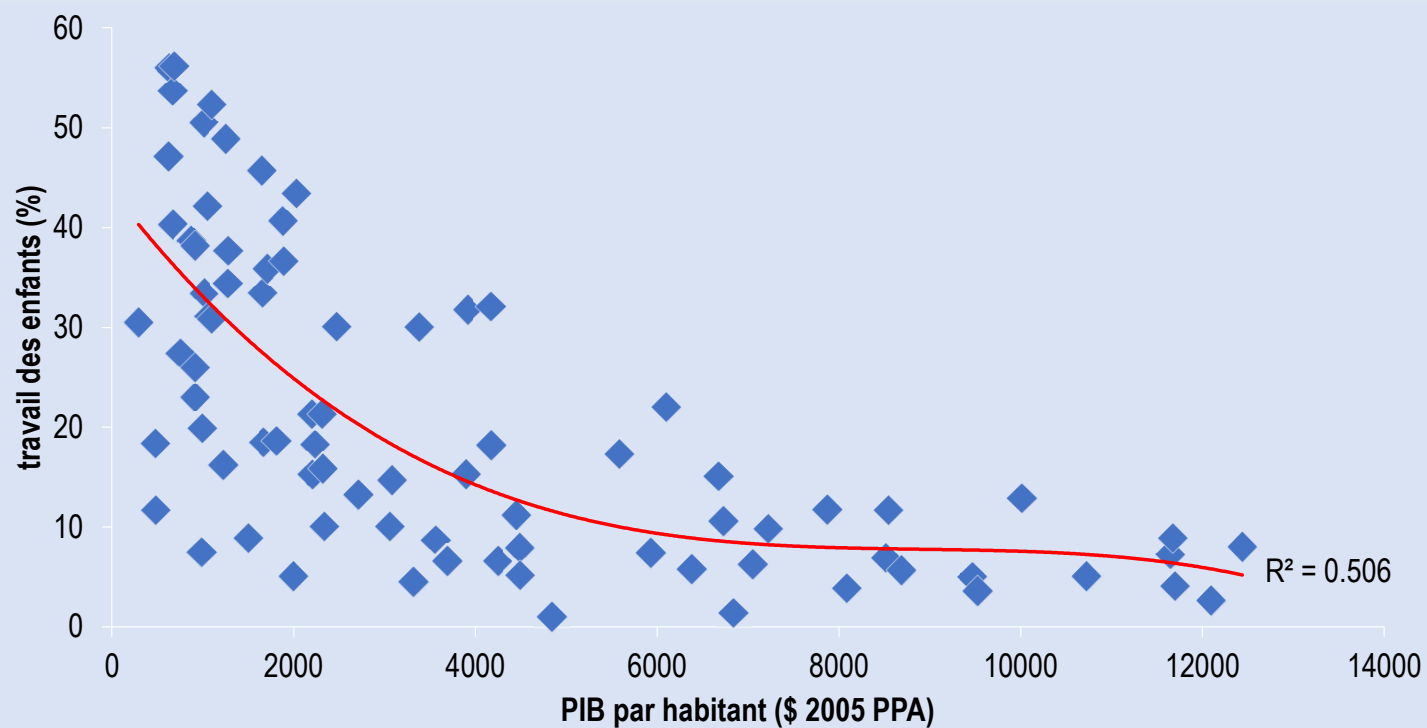
- La **pauvreté** limite la capacité d'un ménage à reporter l'engagement des enfants dans le travail et à investir dans leur éducation.
- L'**exposition aux chocs** peut également influencer les décisions des ménages concernant le travail des enfants. En l'absence d'autres mécanismes d'adaptation, les ménages peuvent être contraints de recourir au travail des enfants.



Les preuves de l'importance de la pauvreté dans le travail des enfants sont nombreuses.

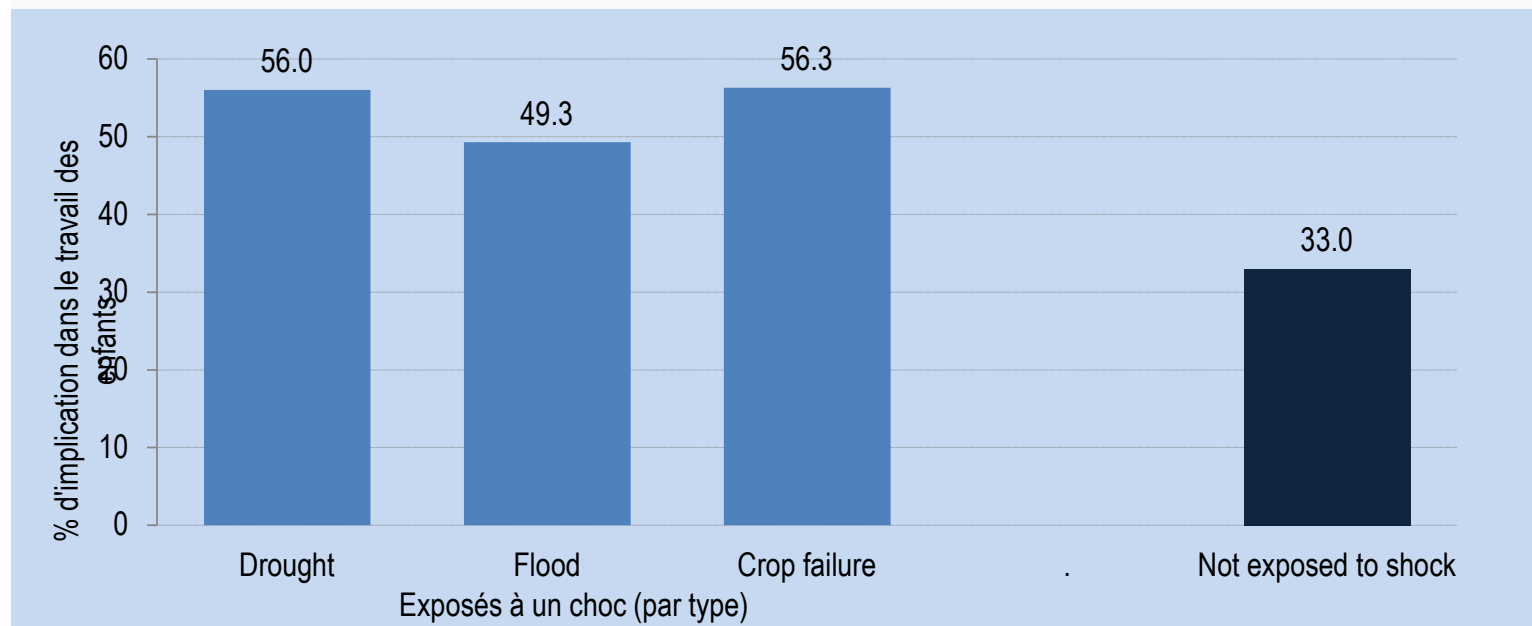
Un simple tracé des taux de travail des enfants et du PIB par habitant dans les différents pays montre que le travail des enfants est plus fréquent dans les pays les plus pauvres.

Figure. PIB par habitant et taux d'incidence du travail des enfants, 84 pays



Les données confirment également l'argument théorique selon lequel le travail des enfants est souvent utilisé par les familles comme un tampon contre les chocs négatifs.

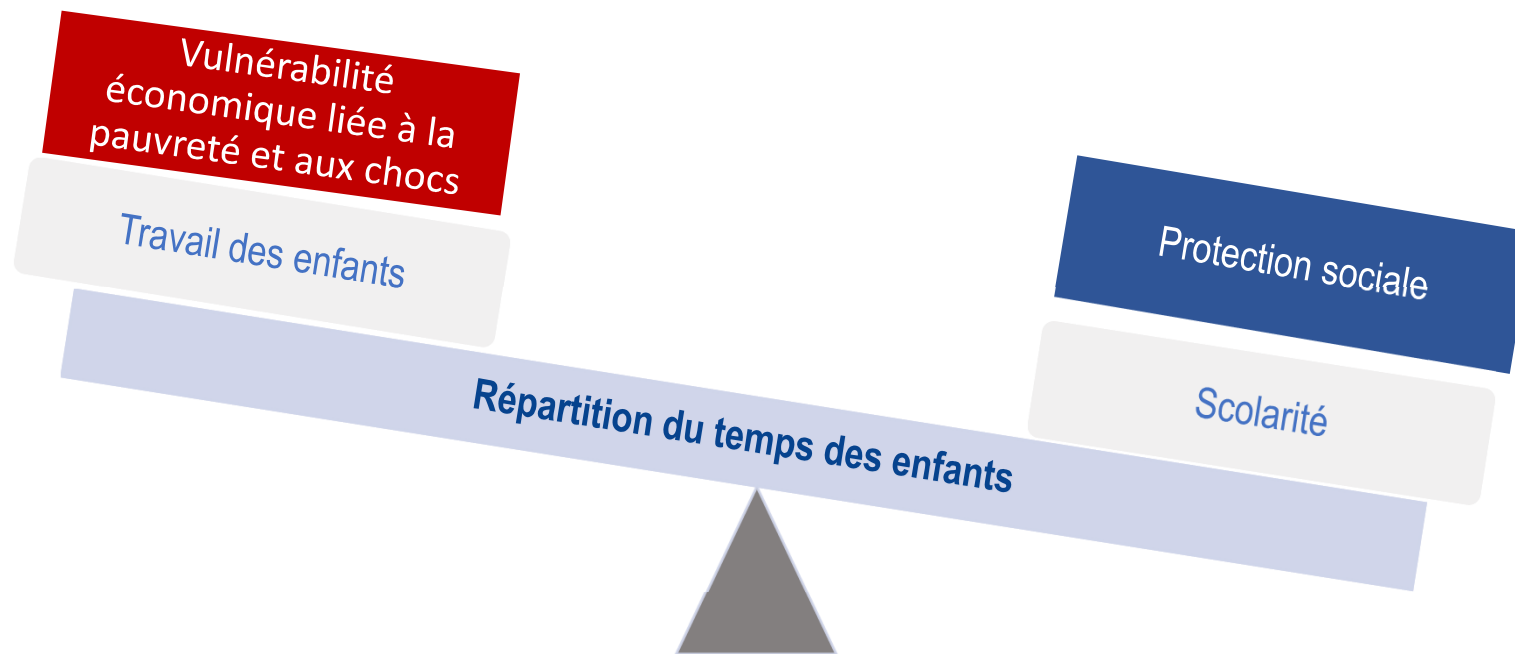
Des études menées au Cambodge (voir ci-dessous) et dans d'autres pays, par exemple, ont révélé que le travail des enfants était sensiblement plus élevé dans les villages subissant des chocs liés à l'agriculture tels que la sécheresse, les inondations et les mauvaises récoltes.



En résumé :

Il existe de solides arguments théoriques et empiriques en faveur de l'importance de la vulnérabilité économique pour déterminer si les enfants travaillent et vont à l'école ou non.

De plus en plus de recherches et d'expériences mettent en évidence la pertinence des **instruments de protection sociale** pour atténuer la vulnérabilité économique qui sous-tend le travail des enfants.



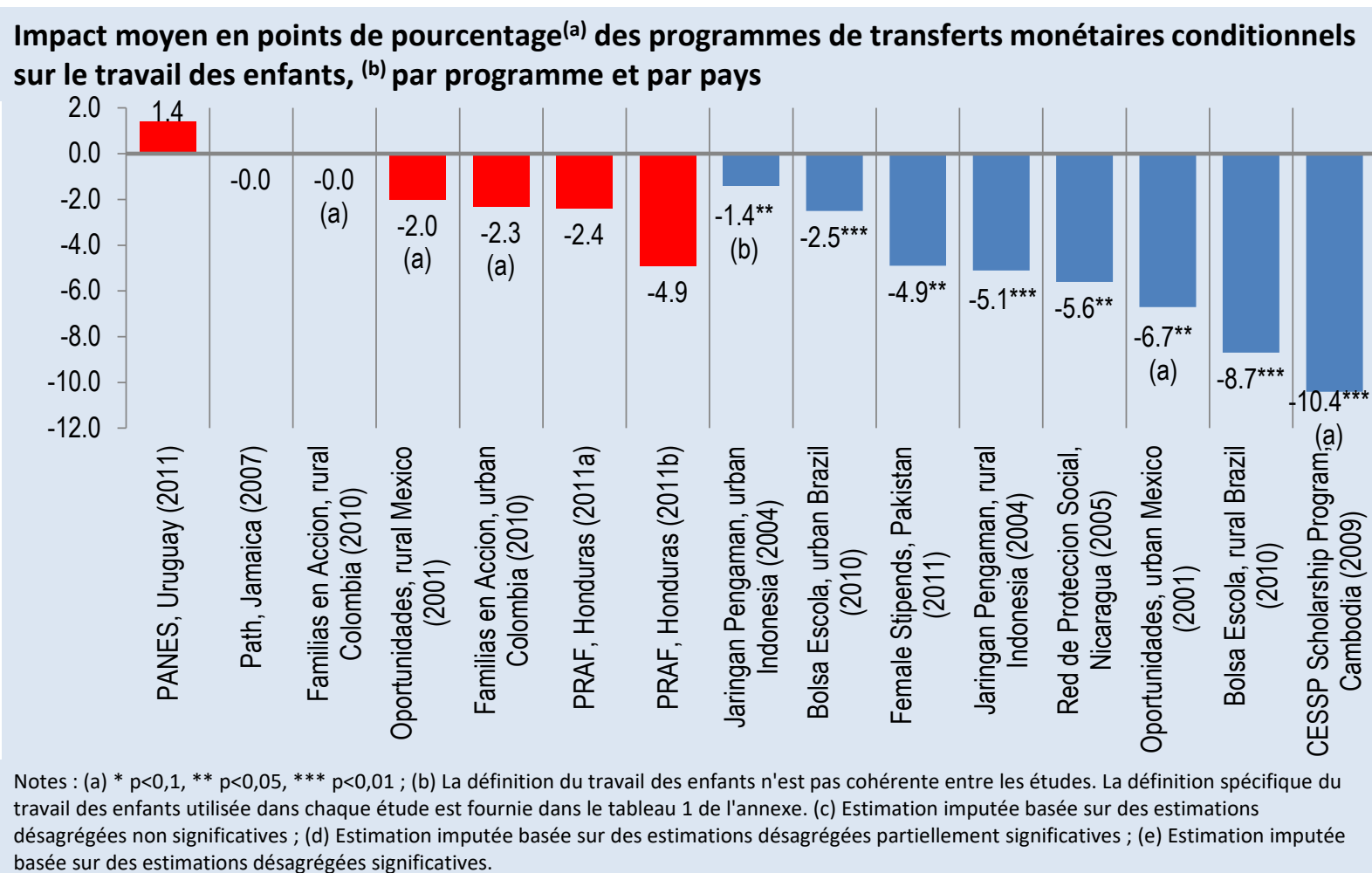
Les gouvernements disposent d'un large éventail de mesures de protection sociale.

Les données les plus probantes concernent les **programmes de transferts en espèces pour les familles avec enfants**, qui constituent une part de plus en plus importante des systèmes de protection sociale dans un certain nombre de pays.

Social protection instruments		
Social protection instruments	Benefits to children and families	Conditional cash transfers
		Unconditional cash transfers
		CCTs with schooling interventions
		Conditional in-kind transfers
	Other benefit categories	Public employment programmes
		Social health protection
		Disability protection
		Old-age pensions
		Unemployment protection
		Sick pay ^(a)
		Employment injury compensation ^(a)
		Maternity benefits ^(a)
		Survivors' benefits ^(a)

Convention de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (n° 102).

De nombreuses données sur les programmes de transferts monétaires conditionnels indiquent qu'ils **réduisent** généralement **le travail des enfants**, mais l'ampleur de l'impact varie considérablement d'un programme et d'un endroit à l'autre.



Dans quelles circonstances les programmes de transfert semblent-ils les plus efficaces ?

- La plupart des études d'évaluation d'impact montrent que les **enfants issus de milieux plus pauvres** affichent des réductions plus importantes du travail des enfants, ce qui souligne l'importance d'un ciblage approprié dans les programmes de transferts monétaires conditionnels.
- Les données suggèrent également que l'impact est plus important lorsque les programmes de transfert d'argent sont associés à des **interventions au niveau de l'offre**, telles que la mise à disposition d'installations éducatives et/ou d'une éducation extrascolaire.
- Les preuves suggèrent que les transferts peuvent être **moins** efficaces dans les cas où **les transferts sont investis dans des activités productives** telles que la terre, le bétail ou les micro-entreprises, car ces investissements créent des opportunités pour l'implication des enfants dans la production familiale.

Les programmes de transferts en espèces ne sont qu'une catégorie d'un ensemble beaucoup plus large de mesures de protection sociale à la disposition des gouvernements.

Social protection instruments		
Social protection instruments	Benefits to children and families	Conditional cash transfers
		Unconditional cash transfers
		CCTs with schooling interventions
		Conditional in-kind transfers
	Other benefit categories	Public employment programmes
		Social health protection
		Disability protection
		Old-age pensions
		Unemployment protection
		Sick pay ^(a)
		Employment injury compensation ^(a)
		Maternity benefits ^(a)
		Survivors' benefits ^(a)

Les preuves plus limitées concernant ces instruments suggèrent qu'ils sont également potentiellement pertinents pour les efforts de lutte contre le travail des enfants.

Convention de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (n° 102).

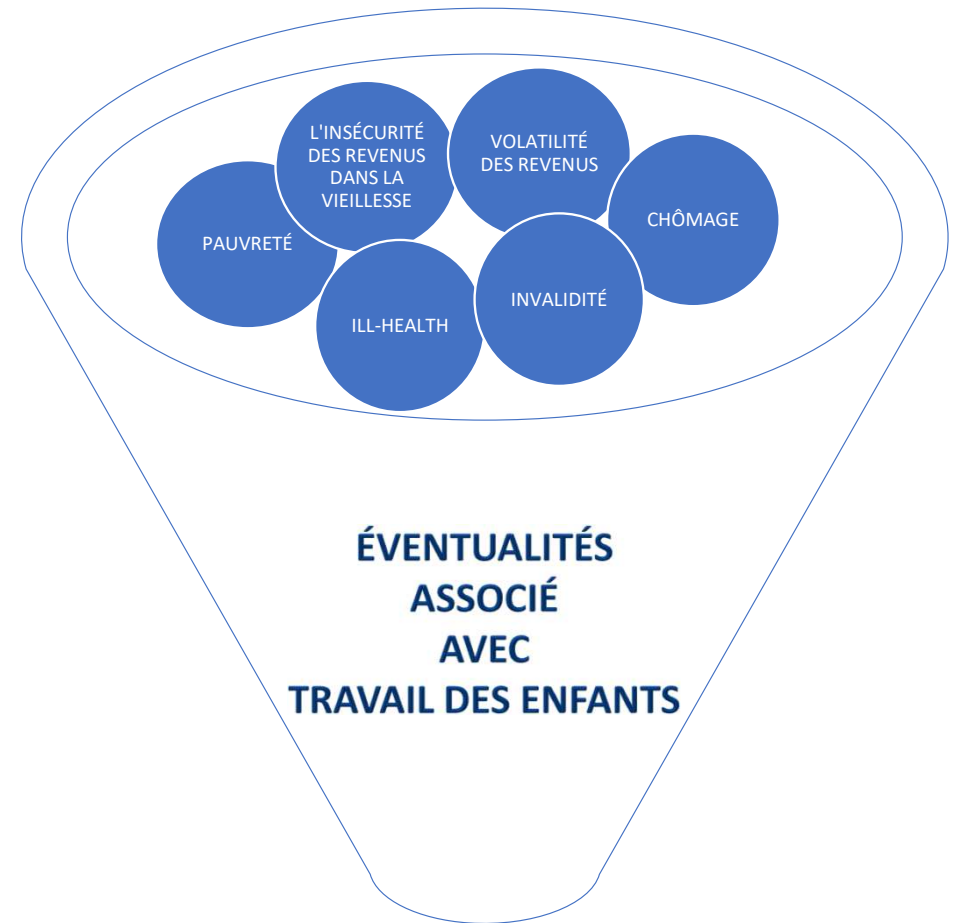
L'assurance maladie.

Les données disponibles suggèrent que l'extension de l'assurance maladie et des services de santé est directement liée aux efforts de lutte contre le travail des enfants.

- Des études menées en Zambie et au Togo montrent que les **ménages peuvent répondre aux chocs sanitaires en augmentant de** manière significative **l'utilisation du travail des enfants**, ce qui suggère que le travail des enfants agit comme un tampon ou une assurance contre l'impact des chocs sanitaires sur le ménage.
- **Des** données provenant du Guatemala et du Pakistan indiquent que le fait **de fournir aux familles une micro-assurance santé peut réduire le recours au travail des enfants**, en aidant à compenser les coûts de santé sans avoir à recourir au travail des enfants.
- Des données provenant du Kenya suggèrent que l'accès aux services de santé essentiels peut avoir un effet similaire.

Implications pour les politiques

- **Le travail des enfants est motivé par des vulnérabilités économiques et sociales** associées à un ensemble de contingences interdépendantes rencontrées au cours du cycle de vie.
- **En conséquence, il n'existe pas de réponse unique ou d'instrument optimal de protection sociales** pour lutter contre le travail des enfants.
- Il s'agit plutôt de l'ensemble des contingences sociales associées au travail des enfants qui doivent être traitées par **une combinaison d'instruments au sein d'un système intégré.**

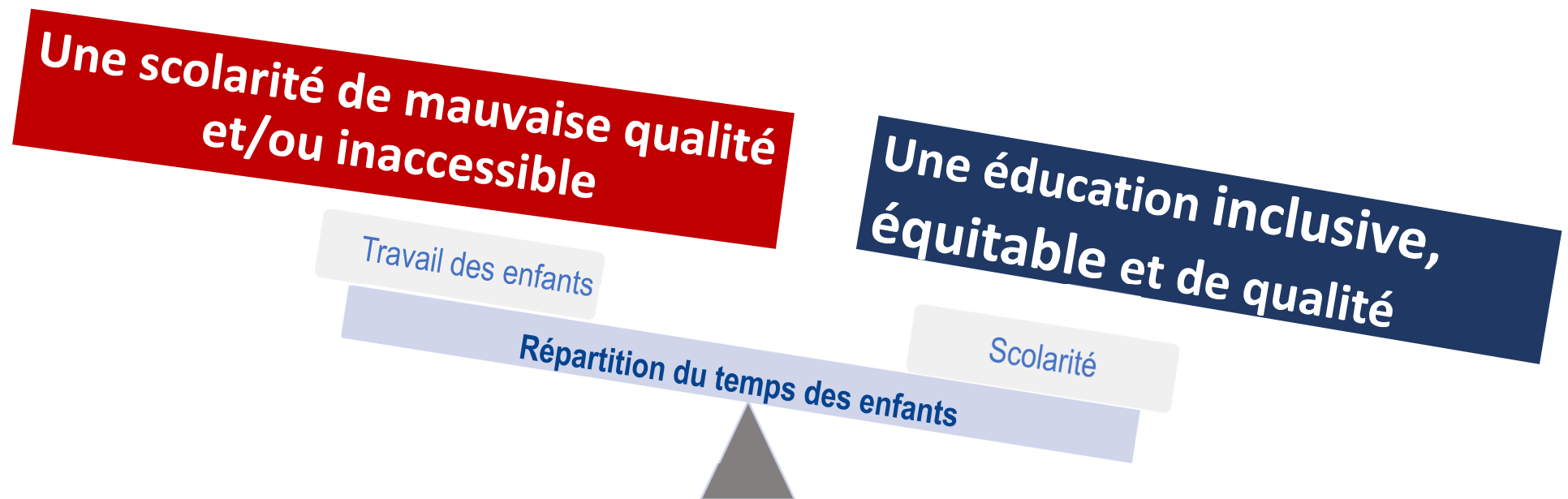




2. l'éducation inclusive, équitable et de qualité comme alternative au travail des enfants

Justification

Lorsque les rendements attendus de l'éducation sont faibles ou que les coûts de l'éducation sont inabordables, la scolarisation est susceptible d'être considérée par les ménages comme une alternative moins attrayante ou moins viable au travail pour leurs enfants.



Les enfants qui travaillent sont désavantagés en termes de capacité à aller à l'école dans tous les pays.

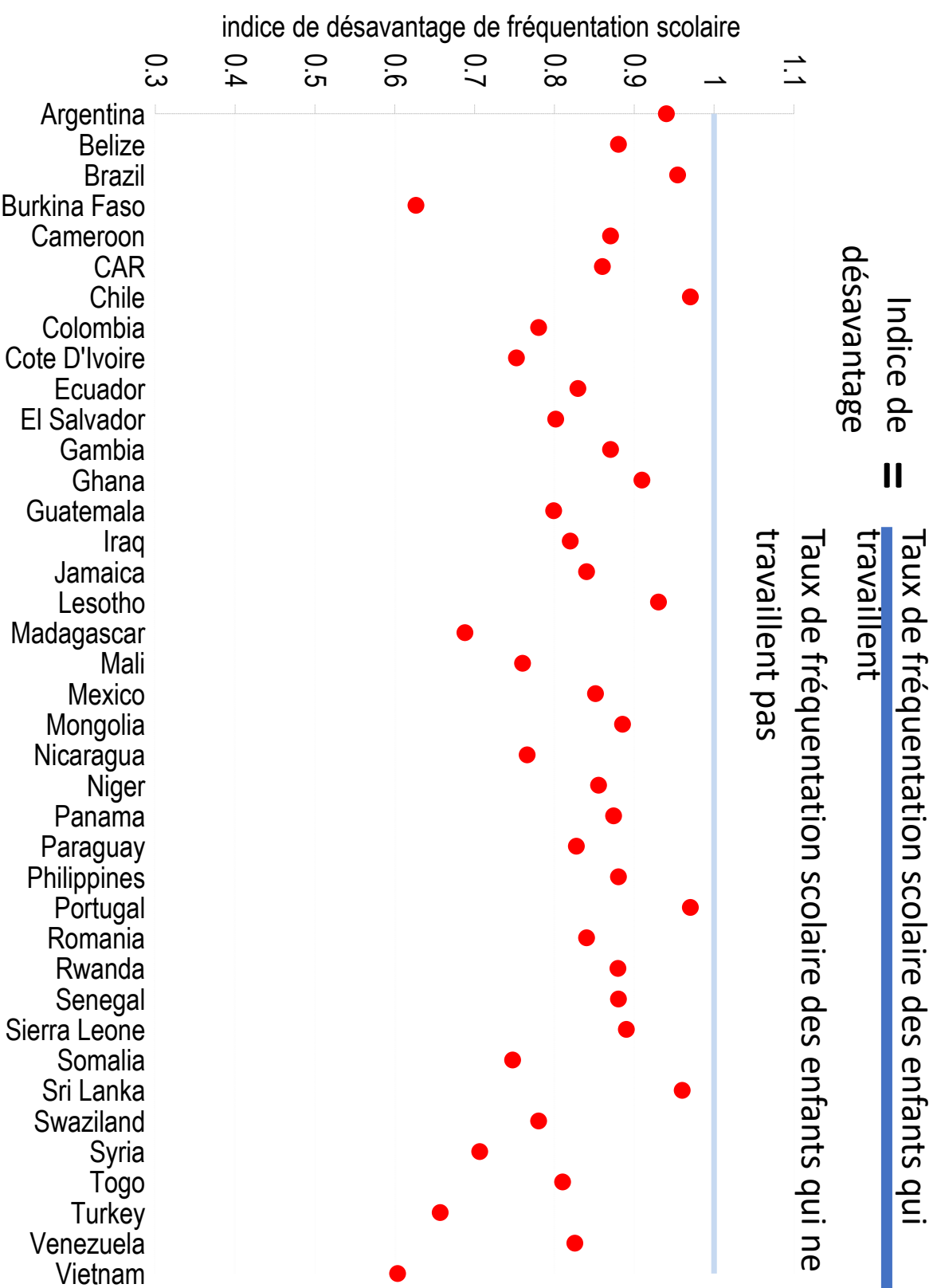
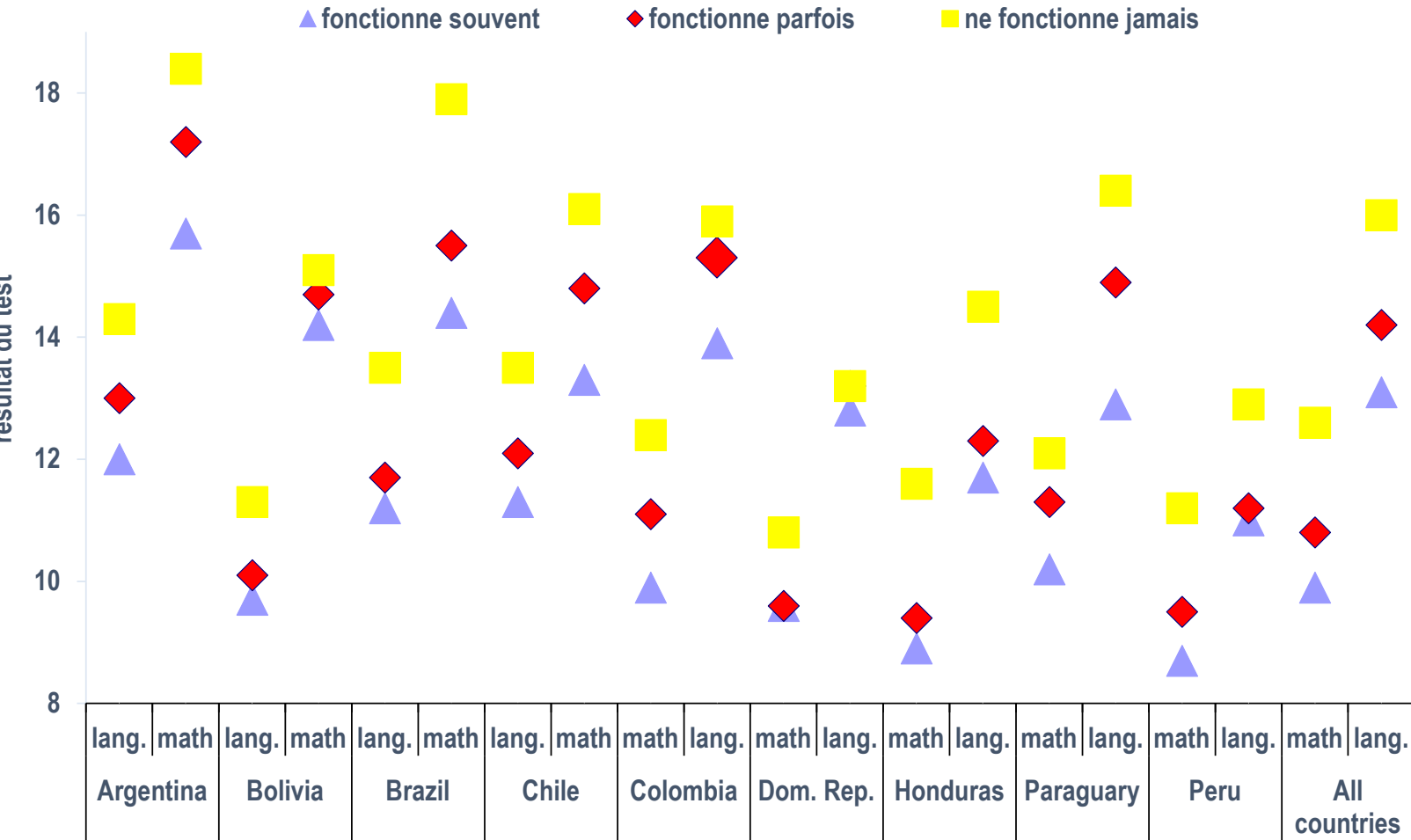


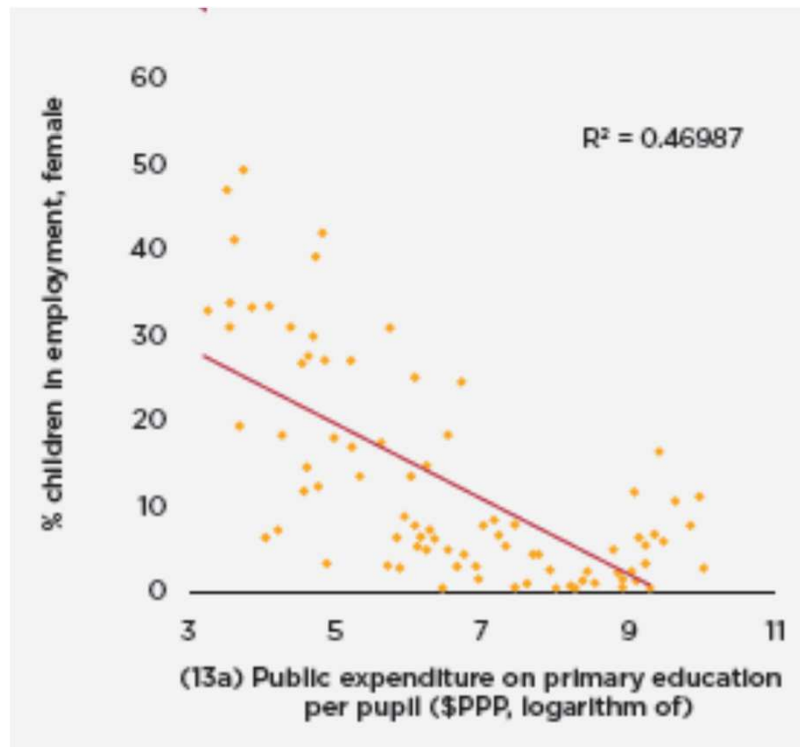
Figure. Résultats aux tests de troisième et quatrième année, Première étude comparative internationale sur le langage, les mathématiques et les facteurs associés (FCIS), en fonction de la participation à un travail rémunéré en dehors de la famille, dans certains pays d'Amérique latine.



Les enfants qui travaillent sont également désavantagés en termes de capacité à travailler en classe.

Des corrélations simples entre les indicateurs de qualité disponibles et le travail des enfants fournissent une première image suggestive de la manière dont le premier affecte le second.

Il existe une corrélation claire et négative entre le travail des enfants et le **niveau des dépenses publiques pour l'enseignement primaire**.



La surpopulation dans les classes semble également pertinente. Le pourcentage d'enfants qui travaillent augmente en même temps que le nombre d'élèves par enseignant.

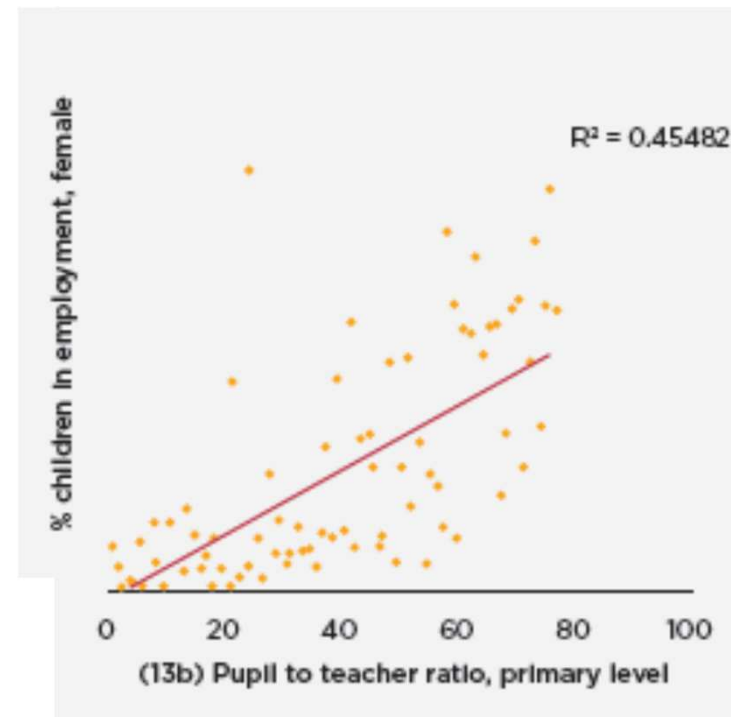
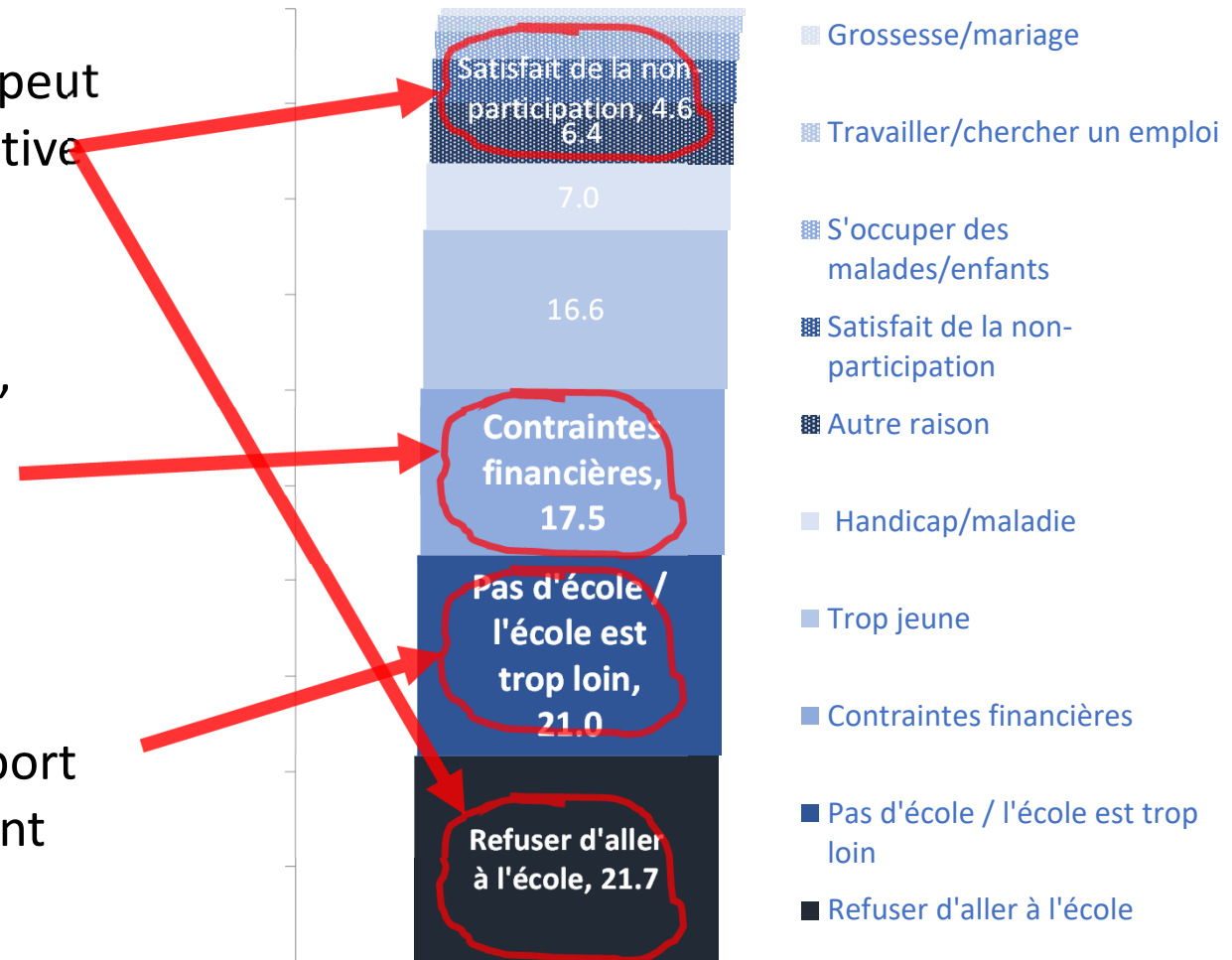


Figure. Principale raison pour avoir abandonné ou n'avoir jamais été à l'école (répartition en %), TANZANIE

- Une **réticence à fréquenter l'école** peut être le reflet d'une perception négative de la qualité de l'**enseignement**.
- Les **frais scolaires** (frais de scolarité, manuels, uniformes, etc.) peuvent rendre l'école inaccessible comme alternative au travail des enfants.
- La **disponibilité et la proximité des écoles**, ainsi que les coûts de transport qui en découlent, peuvent également poser problème.





Distance entre l'école et l'école primaire, en particulier pour les filles (par exemple, au Guatemala, au Bangladesh, dans les zones rurales de Côte d'Ivoire, au Ghana, au Yémen, au Maroc et au Cambodge).

Au Guatemala, pour
chaque tranche de **10
minutes
supplémentaires de
temps de trajet vers
l'école primaire :**

Probability of
involvement in work

+ 2.2



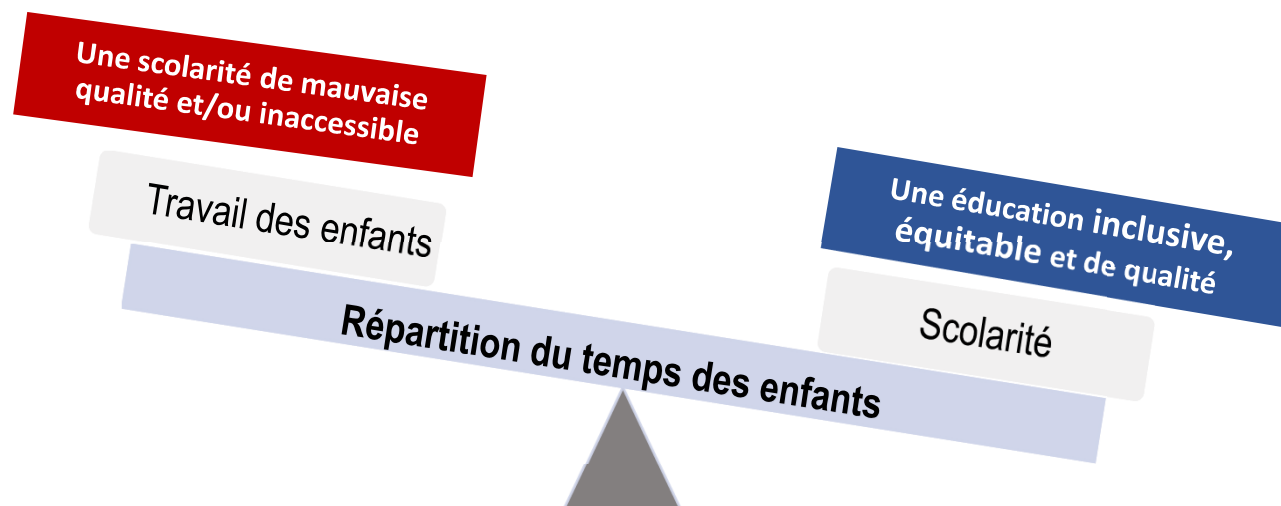
Probability of school
attendance

-2.4





Mesures politiques pour promouvoir une éducation inclusive et équitable comme alternative au travail des enfants





- **Réduire la distance entre l'école** et l'école primaire, en particulier pour les filles (par exemple, au Bangladesh, dans les zones rurales de Côte d'Ivoire, au Ghana, au Yémen, au Maroc et au Cambodge).
- **Garantir l'accès à l'enseignement secondaire ainsi qu'à l'enseignement primaire**, car des études suggèrent que les parents sont donc incités à envoyer leurs enfants à l'école primaire plutôt que de travailler s'ils savent que leur progéniture aura également accès à l'enseignement secondaire, où la graine de l'investissement initial dans l'éducation commence à porter ses fruits.



- **Dans** des pays comme le Cambodge, l'existence d'associations de parents d'élèves est liée à la réduction de l'implication des enfants inscrits dans l'activité économique. Il est probable que ces associations sensibilisent davantage les parents aux avantages de l'éducation et aux coûts en capital humain du travail à un âge précoce.
- **Investissement dans un enseignement de qualité** par le biais de politiques nationales relatives aux enseignants, adoptées en consultation avec les parties prenantes.
- Le recrutement d'enseignants et d'assistants pédagogiques bien formés issus de la **communauté locale** et la garantie d'un équilibre entre les sexes dans le corps enseignant peuvent contribuer à encourager les filles à fréquenter l'école.



3. un travail décent
pour les adultes et
les jeunes en âge
légal de travailler

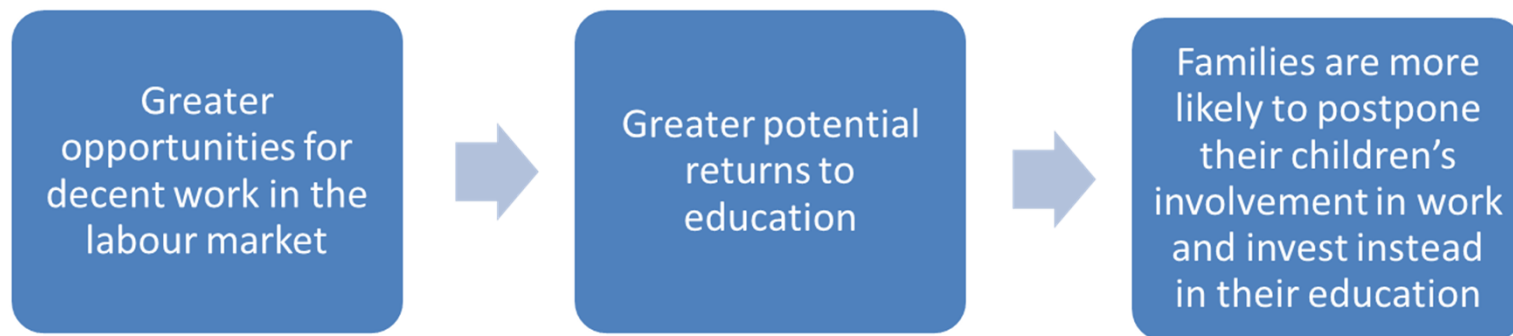


Justification

Un travail pour les adultes et les jeunes en âge légal de travailler qui offre un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale signifie que les ménages n'ont pas à recourir au travail des enfants pour satisfaire leurs besoins fondamentaux ou faire face à l'incertitude économique.



Des possibilités de travail décent sur le marché du travail peuvent également avoir une incidence sur le travail des enfants par le biais du rendement de l'éducation.



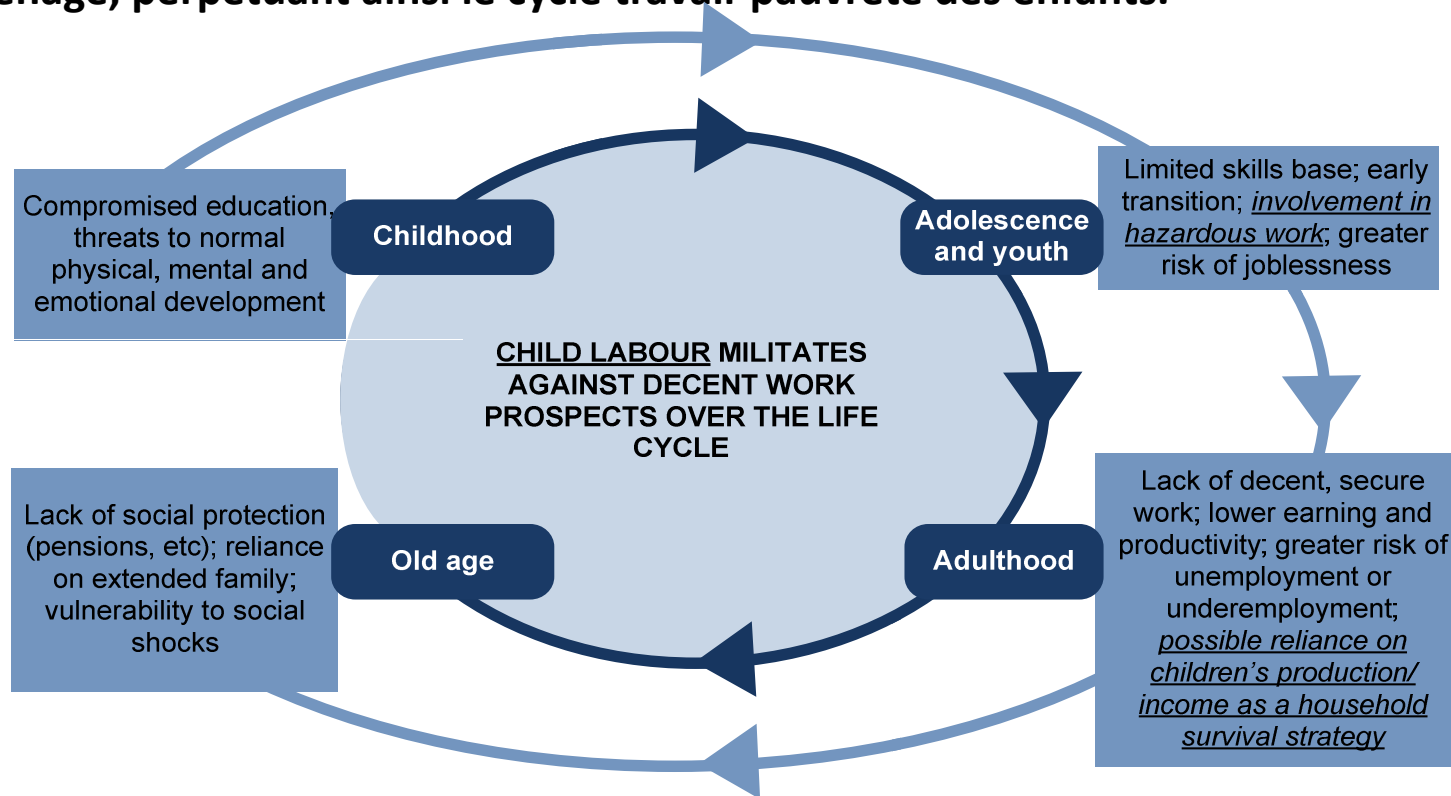
- Une étude sur la transformation industrielle au Brésil, par exemple, montre que l'augmentation des **possibilités d'emplois hautement qualifiés tend à accroître le temps passé à l'école**, tandis que l'augmentation des possibilités d'emplois peu qualifiés tend à réduire le niveau de scolarité.

Bien entendu, le schéma inverse est également valable : .



- Une étude récente de l'OIT portant sur 48 pays indique que la demande de travail des enfants augmente lorsque les formes de production qui ne requièrent que de faibles niveaux de compétences prennent de l'importance.

- L'exposition au travail des enfants semble conduire à des emplois de moins bonne qualité et à des salaires inférieurs à l'âge adulte.
- Plus susceptibles d'être pauvres, les anciens enfants travailleurs adultes sont également plus susceptibles de devoir dépendre du travail de leurs enfants comme stratégie de survie du ménage, perpétuant ainsi le cycle travail-pauvreté des enfants.



Mesures en faveur d'un travail décent pour les adultes et les jeunes en âge légal de travailler





1. promouvoir des moyens de subsistance décents dans l'économie rurale informelle

La grande majorité des enfants qui travaillent - 71 pour cent dans le monde et 85 pour cent dans la région Afrique - travaillent dans l'agriculture et ses différents sous-secteurs.

La plupart d'entre eux effectuent leur travail d'enfant sous la forme d'un travail familial non rémunéré dans les exploitations et entreprises familiales.

ECONOMIC ACTIVITY



70.9%
Agriculture



11.9%
Industry

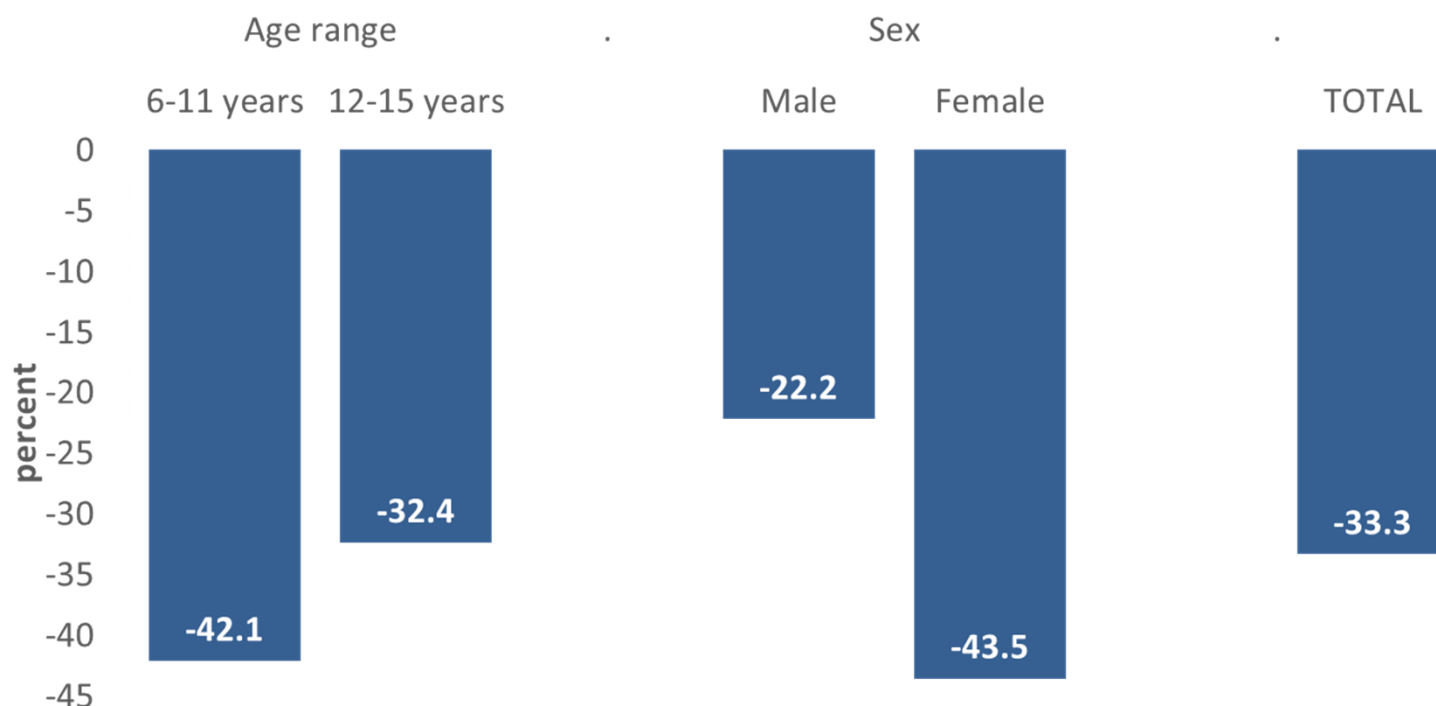


17.2%
Services

Mise en commun de la main-d'œuvre adulte, ainsi que des outils, des semences et d'autres ressources, par le biais de **coopératives agricoles**.

- Au Rwanda, une étude suggère que le travail des enfants dans les ménages agricoles appartenant à des coopératives agricoles est inférieur au travail des enfants dans les autres ménages agricoles, même en contrôlant d'autres caractéristiques du ménage.
- Cela suggère que l'adhésion à une coopérative contribue à réduire la dépendance à l'égard du travail des enfants en limitant la volatilité des revenus et en améliorant les moyens de subsistance des agriculteurs.

Percentage difference between child labour on farms selling to cooperatives and child labour on other farms, by age range and sex, Rwanda^(a)



Notes: (a) Difference in child labour between other farms and farms selling to cooperatives, expressed as a percentage of child labour on other farms

Exemples d'autres moyens de **promouvoir des moyens de subsistance décents dans l'économie rurale**

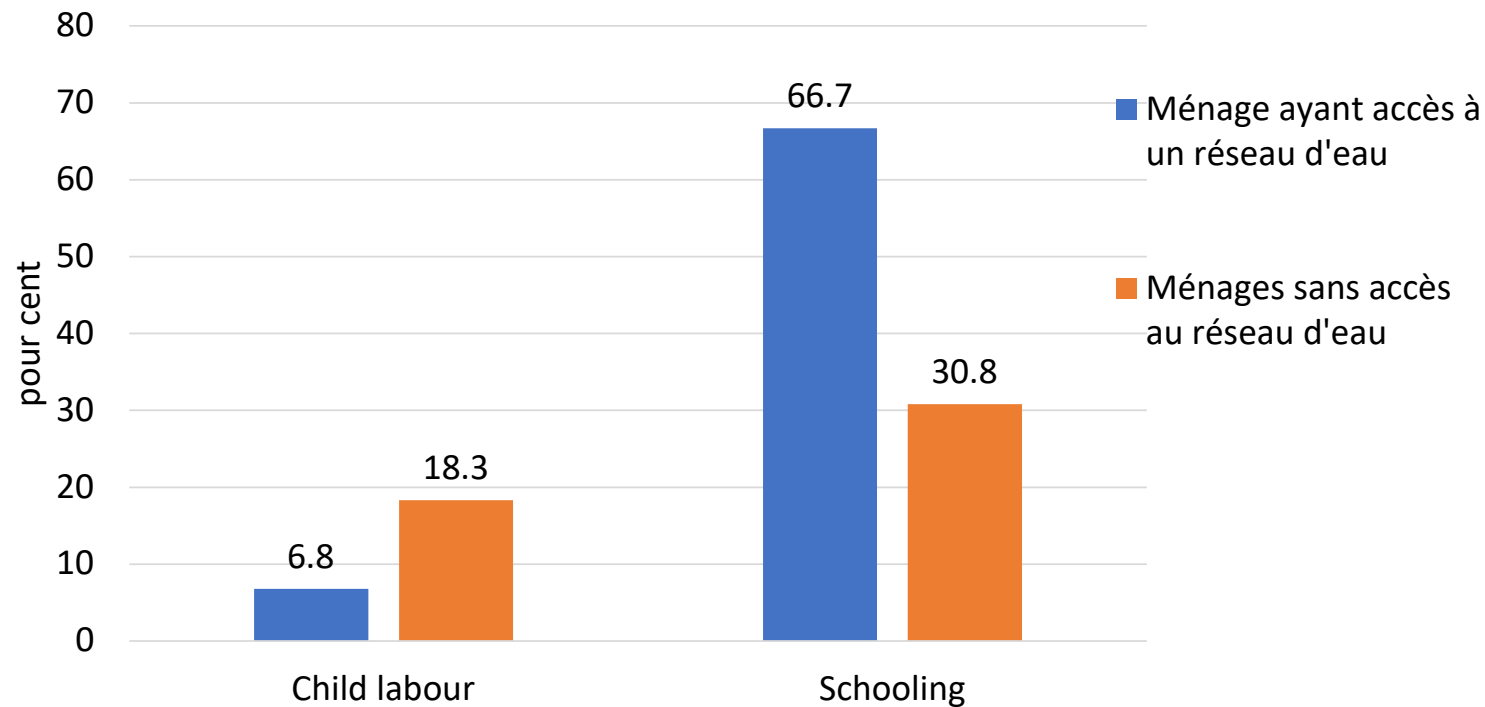
- améliorer l'accès aux intrants et aux crédits par le biais de caisses d'épargne et de crédit communautaires et d'autres véhicules ;
- assurance récolte
- Introduire des technologies durables et appropriées.
- l'industrie agroalimentaire et les infrastructures, qui ajoutent de la qualité et de la valeur aux produits cultivés localement

5. accès limité aux services de base

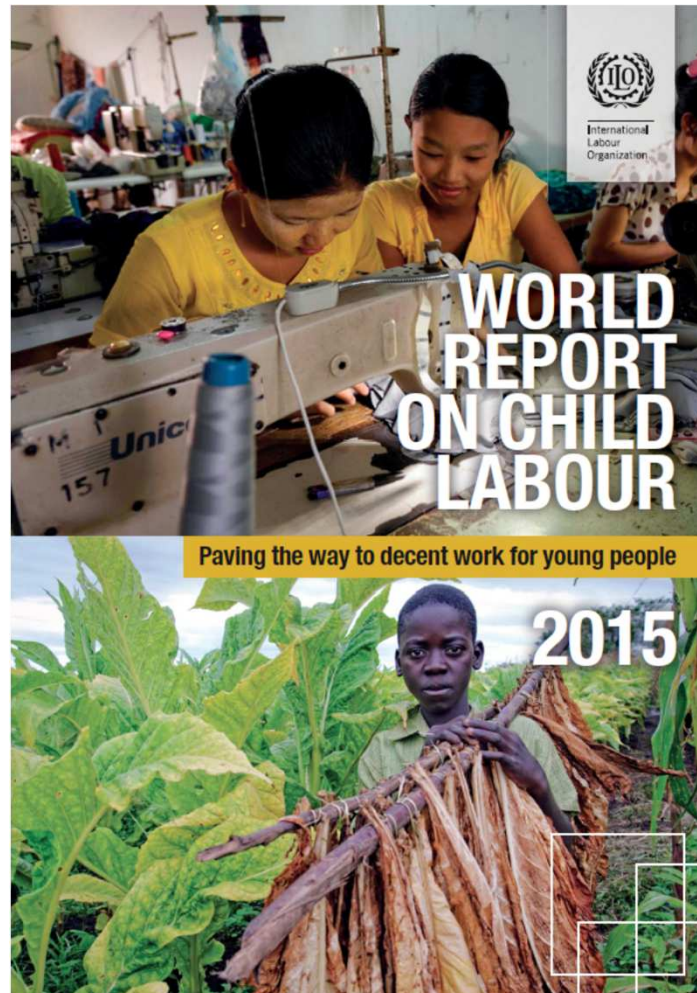


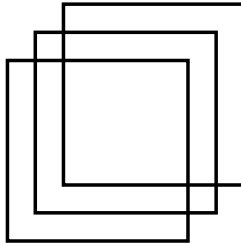
L'accès aux services de base est important car il influe sur la valeur du temps que les enfants passent en dehors de la classe (par exemple, aller chercher de l'eau).

Figure. Pourcentage de filles qui travaillent et qui sont scolarisées, tranche d'âge 6-14 ans, par accès à l'eau des ménages, YEMEN



Pour plus de détails, voir :





SESSION 3

Présentation conjointe BIT/UA sur les priorités en termes de politiques pour éliminer le travail des enfants d'ici 2025



International
Labour
Organization



INTERNATIONAL YEAR
FOR THE ELIMINATION
OF CHILD LABOUR

Priorités politiques à l'horizon 2025

Il semble y avoir un accord sur le fait que nous n'avons pas besoin de nouveaux engagements mais que nous devrions plutôt nous concentrer sur la mise en œuvre des cadres régionaux existants (plan d'action de l'UA) et sur l'établissement de priorités.

DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE DU PLAN D'ACTION DE L'UNION AFRICAINE

- A. Engagement des organes de l'UA et des structures pertinentes pour le **plaidoyer, l'élaboration et le suivi des politiques.**
- B. **Renforcement des capacités** pour des programmes nationaux efficaces
- C. **Législation et application**
- D. **Éducation et formation professionnelle**
- E. **Campagnes de sensibilisation** sur les questions liées à l'Agenda 2063 - SDG 8.7
- F. Aborder les questions de l'Agenda 2063 - SDG 8.7 dans les **secteurs prioritaires**
- G. Aborder les questions de l'Agenda 2063 - SDG 8.7 dans les **situations de conflit et d'urgence**
- H. Plate-forme de **partenariats** multipartites
- I. **Statistiques et gestion des connaissances**
- J. **Mobilisation des ressources**

Que faut-il prendre en compte lors de l'établissement des priorités ?

- les principales caractéristiques du travail des enfants sur le continent (jeunes, ruraux, agriculture, travail familial, travail dangereux, non scolarisés / combinant école et travail)
- les principaux défis du développement (discussion de la session 1 résumée par le gouvernement d'Afrique du Sud et résultats du Slido)

Donner la priorité à quoi ?

Les réponses nationales devraient, dans la mesure où cela est pertinent, se concentrer sur les défis majeurs les plus immédiats et les plus réalisables en termes de délais pour obtenir des résultats.

.... avec des variations pour la pertinence au sein de chaque pays et les spécificités de la situation nationale.

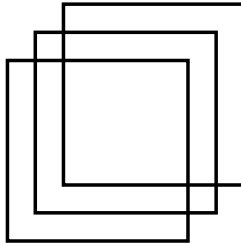
Priorités politiques émergentes :

- Accélérer les actions nécessaires pour garantir une **éducation universelle de qualité** pour tous les garçons et toutes les filles, couplée à des **mesures visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité**, en particulier la pauvreté des enfants ;
- **Réduire les besoins conduisant les enfants à combiner l'école et le travail**, en particulier les enfants n'ayant pas l'âge minimum pour travailler ;
- Mettre en œuvre des **mesures** solides et efficaces **contre le travail dangereux des enfants** ;
- Développer les **protections sociales** et du travail **pour les travailleurs de l'économie informelle**, y compris les jeunes travailleurs ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- **Comblar les lacunes de la législation** nécessaire à une action efficace contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes ;

- Établir ou renforcer les **dispositions** et les capacités **institutionnelles** pour traiter efficacement les PFTE autres que le travail dangereux des enfants ;
- Développer des mesures appropriées pour faire face au travail des enfants dans les **conflits** et autres situations de crise ;
- **Mobiliser le soutien social et politique** afin de créer une dynamique pour accélérer l'action contre le travail des enfants ;
- Améliorer la **mise en œuvre** des programmes nationaux sur le travail des enfants ;
- Améliorer la disponibilité de **données et de recherches** de qualité sur **le travail des enfants** ; et
- **Augmenter le financement** des activités liées au travail des enfants.

Aligné avec :

1. Les priorités du plan d'action de l'UA
2. Inputs pré-consultation : résultats de l'enquête
3. Contributions pendant la consultation : résultats de la session 1 x 2 résumés dans le récapitulatif de ce matin et les résultats du Slido.



RESULTATS DE L'INTERACTION AVEC L'AUDIENCE (SLIDO)

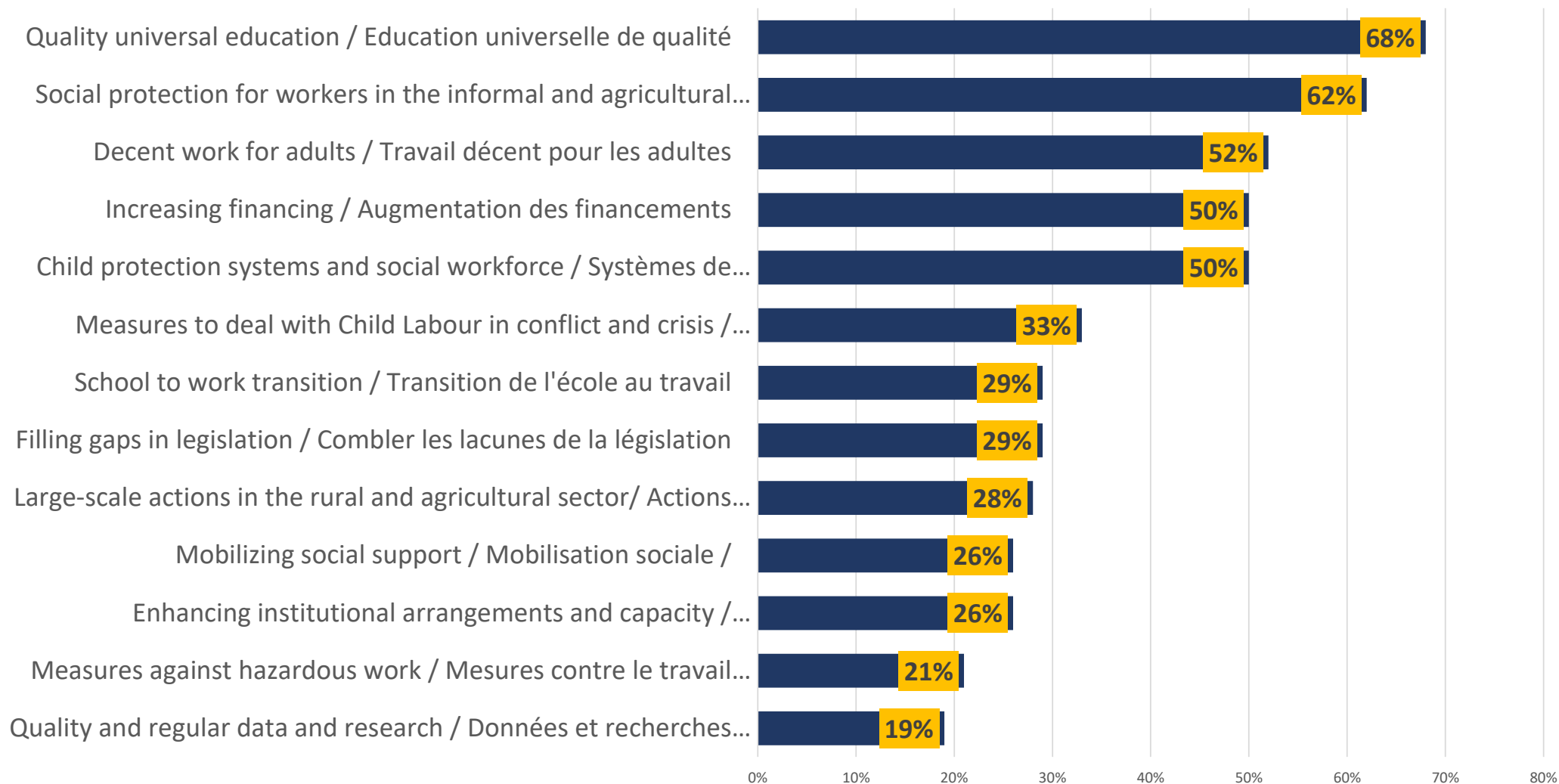
SUR LES PRIORITES EN TERMES DE POLITIQUES POUR METTRE UN
TERME AU TRAVAIL DES ENFANTS EN AFRIQUE



International
Labour
Organization



INTERNATIONAL YEAR
FOR THE ELIMINATION
OF CHILD LABOUR



Multiple responses (6)